

Patriarcat d'Antioche et de Jérusalem



GRANDES RÈGLES MONASTIQUES

SAINT BASILE LE GRAND

2024

Célébration liturgique selon Saint Germain de Paris
Texte officiel du Patriarcat d 'Antioche et de Jérusalem

Imprimatur du Patriarche Jacques III
26 août 2024

Edition 2024

Monastère de la Très Sainte Mère de Dieu et de Saint
Nectaire d'Egine

SAINT BASILE LE GRAND

"LES REGLES MONASTIQUES »

Traduction : Léon LEBE O.S.B.

PROLOGUE

Par la grâce divine et au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, nous voilà réunis en ce lieu, nous qui n'avons qu'un seul et même but : celui de mener une vie de piété, et si vous avez manifestement soif d'entendre un enseignement profitable à vos âmes, je me sens pour ma part, dans l'obligation de vous instruire au sujet des commandements divins. Je suis, en effet, poursuivi jour et nuit par le souvenir de ces paroles de l'Apôtre : "Pendant trois ans, de nuit et de jour, je n'ai cessé de donner dans les larmes des avertissements à chacun." (Ac 20, 31)

L'heure est favorable, l'endroit nous procure le silence et l'éloignement des bruits du dehors. Demandez-moi donc de distribuer en temps utile, à mes compagnons, leur mesure de froment, et moi je vous demanderai de recevoir ma parole comme en une bonne terre, afin de porter un jour en abondance les fruits parfaits de justice dont parle l'Écriture. (Mt 13, 23)

Je vous en conjure, par l'Amour de notre Seigneur Jésus Christ qui S'est livré lui-même pour nos péchés (Tite 2, 14), occupons-nous enfin de notre âme, pleurons la vanité de notre vie passée, combattons, dans l'espérance des biens futurs, pour la Gloire de Dieu, de son Christ et de son adorable Esprit-Saint.

Ne demeurons pas dans cette insouciance et dans ce relâchement, ne remettons pas toujours avec légèreté, à demain ou à plus tard, le commencement de l'action. Craignons qu'un jour Celui qui nous a rachetés ne vienne nous surprendre dépourvus de bonnes œuvres et ne nous écarte des joies du festin nuptial. Lorsqu'il ne servira plus à rien de se repentir, nous pleurerons en vain et nous regretterons inutilement le temps mal employé de notre vie : "C'est maintenant l'heure propice, dit l'Apôtre, c'est aujourd'hui le jour du salut." (2 Cor 6, 2)

Actuellement, c'est le temps de la pénitence, plus tard ce sera celui de la récompense ; à présent celui de la patience, un jour celui de la consolation. En ce moment Dieu vient en aide à ceux qui se détournent

des voies du mal ; plus tard il sera l'inquisiteur infailible et redoutable des actes, des paroles et des pensées des hommes. Aujourd'hui nous profitons de sa longanimité, mais nous connaissons la justice de ses jugements lorsque, à la résurrection, nous recevrons, chacun selon ses œuvres, les uns le châtement, les autres la vie éternelle.

A quand remettrons-nous d'obéir au Christ qui nous appelle dans son royaume céleste ? Ne viendrons-nous pas à résipiscence ? Ne nous exciterons-nous pas nous-mêmes à abandonner notre genre de vie habituelle pour la rigoureuse observance de l'Evangile ? Ne nous mettrons-nous pas nous-mêmes sous les yeux ce jour à la fois solennel et terrible où ceux qui auront bien vécu seront reçus à la droite du Seigneur dans le Royaume de Dieu, tandis que se cacheront dans la sombre géhenne du feu éternel ceux que le Seigneur aura rejetés à sa gauche pour leur stérilité : "Là, dit-il, il y aura des pleurs et des grincements de dents." (Mt 1, 43)

Nous prétendons bien chercher le royaume de Dieu, mais nous nous préoccupons peu des moyens de l'obtenir. Sans nous donner aucune peine pour observer les commandements du Seigneur, nous nous croyons, dans la vanité de notre âme, dignes de recevoir les mêmes récompenses que ceux qui ont résisté au péché jusqu'à la mort.

Mais qui donc a pu s'asseoir et dormir chez lui au temps des semailles et ramasser ensuite au moment de la moisson des gerbes pleines les bras ? Qui a fait la vendange sans avoir ni planté ni cultivé la vigne ?

Les fruits sont pour ceux qui ont peiné, les récompenses et les couronnes pour ceux qui ont vaincu.

A-t-on jamais couronné celui qui n'a même pas enlevé ses vêtements en face de l'adversaire ? Et cependant, non seulement il faut vaincre, mais il faut encore, comme dit l'Apôtre, "combattre selon toutes les règles" (2 Tim 2, 5), c'est-à-dire agir suivant les commandements qui nous ont été donnés sans en omettre le moindre. "Bienheureux, en effet, le serviteur que le maître, à son arrivée, trouvera -non pas travaillant au hasard-mais travaillant de telle manière" (Lc 12, 43), et encore : "Si tu as bien offert, mais si tu n'as pas bien divisé ton offrande, tu es coupable." (Gen 4, 7)

Pour nous, dès que nous croyons avoir observé un précepte, (je ne dis pas : lorsque nous l'avons observé, car ils sont tellement liés entre eux dans le sens complet du mot, qu'en transgressant un seul nous les violons tous), au lieu de craindre la colère pour ceux que nous avons négligés, nous attendons déjà la récompense pour celui que nous avons respecté !

Si quelqu'un se voit confier dix talents, en garde un ou deux pour lui et rend le reste, il ne passera pas pour honnête parce qu'il a rendu beaucoup, mais il sera taxé d'injustice et de cupidité pour le peu qu'il s'est emparé. Que dis-je emparé ? Mais s'il a reçu un seul talent et le

rend entier tel qu'il l'a reçu, il sera condamné pour n'avoir rien ajouté à ce qui lui a été donné. Qui frappe une seule fois son père, même après l'avoir respecté pendant dix ans, sera non point honoré pour sa piété filiale, mais jugé comme parricide.

"Allez, dit le Seigneur, enseignez toutes les nations et apprenez-leur - non pas à garder certains commandements en négligeant les autres - mais à garder tous ceux que je vous ai donnés" (Mt 28, 19), et l'Apôtre, après Lui, écrit : "N'offensons personne en rien, de peur qu'on ne blâme notre ministère ; mais montrons-nous en toute chose de dignes ministres de Dieu." (2 Cor 6, 3)

Si tous ces commandements n'étaient pas nécessaires au salut, ils n'auraient pas été tous ni écrits, ni imposés comme strictement obligatoires.

A quoi me sert, en effet, d'observer tous les autres préceptes si, pour avoir dit "fou" à mon frère, je suis digne de la géhenne ?

A quoi sert d'être libre vis-à-vis du grand nombre si l'on est maintenu en servitude par un seul ? Car : "Qui commet le péché est esclave du péché." (Jn 8, 34) Quel avantage à être exempt de beaucoup de maladies lorsqu'il suffit d'une seule pour nous abattre ?

Alors, dira-t-on, pour la masse des chrétiens qui ne gardent pas tous les commandements, il sera inutile d'en garder au moins quelques-uns ?

Ici, il sera bon de se rappeler saint Pierre. Après s'être si bien comporté en tant d'occasions, après avoir mérité d'être appelé bienheureux, il s'entendit dire, pour une seule fois qu'il se déroba : "Si je ne te lave pas les pieds, tu n'aura point de part avec moi" (Jn. 13, 8), et cependant, j'omets de le mentionner, son refus ne signifiait nullement l'indifférence ou le mépris, mais indiquait plutôt le respect et la déférence.

Et pourtant, objectera-t-on encore, il est écrit : "Celui qui invoquera le nom du Seigneur sera sauvé." (Joël 2, 32)

Comme si l'invocation du nom du Seigneur suffisait, à elle seule, à sauver qui la profère !

Que celui-là entende aussi les paroles de l'Apôtre : "Comment invoqueront-ils Celui en qui ils n'ont point cru ?" (Rom 10, 14) Et si maintenant tu crois, écoute le Seigneur : "Entrera dans le royaume des cieux non pas quiconque dira : Seigneur, Seigneur, mais celui qui accomplit la volonté de mon Père qui est dans les cieux." (Mt 7, 21)

Bien plus, si quelqu'un accomplit cette volonté, mais non de la manière que Dieu veut ni dans les dispositions d'amour de Dieu, c'est en vain qu'il s'est mis en peine, le Seigneur Lui-même le dit : "En vérité, ceux qui agissent pour être vus des hommes ont déjà leur récompense." (Mt 6,5) D'où saint Paul a pu dire : "Quand même je distribuerais mes biens aux pauvres et livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai pas la charité, cela ne sert à rien." (1 Cor 13, 3)

Pour être bref, je distingue trois dispositions différentes qui nous portent inévitablement à obéir : ou bien nous nous détournons du mal par crainte du châtement, et nous sommes dans la disposition de l'esclave ; ou nous poursuivons l'appât de la récompense en accomplissant les commandements pour l'avantage que nous en retirons, et ainsi nous ressemblons aux mercenaires ; ou enfin c'est pour le bien lui-même et l'amour de celui qui commande, que nous obéissons, heureux d'avoir été trouvés dignes de servir un Dieu si glorieux et si bon, et nous sommes alors dans la disposition des enfants. Celui qui accomplit les commandements dans la crainte et voit sans cesse devant lui la peine qu'encourt la négligence, ne se contentera pas d'exécuter une partie des préceptes en négligeant les autres, mais il redoutera le châtement qui s'attache aussi bien à n'importe quelle désobéissance. C'est pourquoi : "Bienheureux celui qu'anime en tout une crainte salutaire." (Prov 28, 14), il est solidement établi dans la vérité, car il peut dire : "Je voyais toujours le Seigneur devant moi, Il se tient à ma droite afin que je ne sois pas ébranlé." (Ps,15, 8) De cette façon il ne voudra rien omettre de son devoir. "Bienheureux l'homme qui craint le Seigneur", pourquoi ? "Parce qu'il s'appliquera avec zèle à l'observance de ses commandements." (Ps 111, 1)

Ceux qui vivent dans la crainte ne pourront donc ni omettre ni observer négligemment un seul des commandements qui leur sont donnés.

Mais le mercenaire, lui non plus, ne voudra rien dédaigner de ce qui lui est prescrit.

En effet, comment recevrait-il le prix de son travail dans la vigne, s'il n'a pas observé les conventions ? S'il a passé outre à quelque travail urgent, il l'a rendue inutile à son propriétaire. Qui donc accorderait un salaire pour un dommage qu'on lui a causé.

En troisième lieu vient le service rendu par amour. Quel fils désireux de plaire à son père le contentera dans les grandes lignes, en se réservant cependant de le chagriner dans les détails ? Surtout qu'il se souviendra des paroles de l'Apôtre : "Ne contristez pas l'Esprit de Dieu dont le sceau est imprimé en vous." (Eph 4, 30)

Ceux qui violent la plupart des commandements, dans quelle catégorie les placerons-nous donc ?

Ils n'exécutent pas les ordres de Dieu comme ceux d'un Père ; ils ne lui obéissent pas dans l'espoir d'une récompense ; ils ne le servent pas comme un maître..." Si je suis Père, dit le Seigneur, où est le respect qu'on me doit ? Et si je suis le Maître, où est la crainte que j'inspire ?" (Mal 1, 6) En vérité : "Celui qui craint le Seigneur assujettira fortement son vouloir à ses lois" (Ps 111, 1), car il est dit : "En violant sa loi tu traites Dieu avec dédain." (Rom 2, 23)

Si nous voulons vivre selon notre bon plaisir plutôt que selon les commandements, comment nous promettons-nous, pour plus tard, la

vie bienheureuse, l'égalité avec les saints et la joie partagée avec les anges en présence du Seigneur ? Imaginations puérides !

Comment serai-je avec Job, si je n'ai pas accepté avec reconnaissance le malheur qui m'a frappé ? Comment serai-je avec David, quand je n'ai pas traité mon ennemi avec générosité ? Comment avec Daniel, sans avoir cherché Dieu dans la tempérance ininterrompue et la prière continuelle ? Comment avec chacun des saints, moi qui n'ai pas marché sur leurs traces ?

Quel est le directeur de jeux assez dénué de jugement pour estimer dignes des mêmes couronnes le vainqueur et celui qui n'a même pas combattu ? Quel chef d'armée appellera ceux qui n'ont même pas paru dans la mêlée, à recevoir, avec ceux qui ont remporté la victoire, une part égale au butin ?

Dieu est bon, mais il est juste aussi ; or c'est le propre du juste de rendre à chacun selon son dû, ainsi qu'il est écrit : "Seigneur accordez vos bienfaits à ceux qui sont bons et ont le cœur droit, mais ceux qui s'engagent dans les voies détournées, anéantissez-les avec les méchants." (Ps 124, 4-5)

Dieu est miséricordieux, oui, mais il est juste : "Le Seigneur aime la miséricorde et la justice" (Ps 32, 5) ; c'est pourquoi : "Je chanterai, Seigneur, ta miséricorde et ta justice." (Ps 100, 1)

Par l'Écriture nous savons aussi qui bénéficiera de sa miséricorde : "Bienheureux les miséricordieux, car il leur sera fait miséricorde." (Mt 5, 7)

Tu vois avec quel discernement Dieu use de la pitié ? Il ne fait pas miséricorde sans jugement et ne juge pas sans miséricorde, "Car le Seigneur est miséricordieux et juste" (Ps 114, 5). Ne nous faisons donc pas de Dieu une idée tronquée et ne cherchons pas dans sa bonté un prétexte à la négligence.

Voilà pourquoi les tonnerres, pourquoi les éclairs : c'est afin qu'on n'abuse pas de sa bonté.

Celui qui fait se lever le soleil (Mt 5, 45) punira aussi la cécité (2 Rois 6, 18) ; celui qui donne la pluie (Zach 10, 1) fera aussi tomber le feu (Gen 19, 24). Ce sont là des marques, les unes de sa bonté, les autres de sa sévérité : ou bien nous aimerons pour les premières, ou nous craindrons pour les secondes, en sorte qu'il ne nous soit pas dit, à nous aussi : "Méprises-tu les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité, oubliant que la clémence de Dieu veut te conduire à la pénitence ? Mais dans la mesure de ta dureté et de ton impénitence, tu n'amasses un trésor de colère pour le jour où elle se manifestera." (Rom 2,4-5)

Il n'est donc pas possible de faire notre salut sans accomplir toutes les œuvres que nous impose le Seigneur, et il n'est pas sans danger de négliger quoi que ce soit de ce qui nous est prescrit, car c'est un funeste

orgueil de prétendre juger le divin législateur et d'examiner les lois pour en admettre les unes et rejeter les autres.

Puisqu'il en est ainsi, athlètes de la piété, nous qui cherchons une vie calme et éloignée des affaires pour nous faciliter l'observance des préceptes évangéliques, eh bien ! mettons en commun notre souci et notre volonté de ne rien laisser échapper des commandements qui nous sont donnés.

S'il faut atteindre cette perfection de l'homme de Dieu dont parle l'Écriture et que montrent les raisonnements précédents, il est absolument nécessaire de nous purifier par l'observance complète de la loi jusqu'à "la mesure de l'âge de la plénitude du Christ" (Eph. 4, 13), car une victime mutilée, si pure soit-elle devient impropre au sacrifice offert à Dieu.

Que chacun donc soumette à l'examen de tous ce dont il croit avoir besoin. Si l'on est plusieurs à chercher avec sollicitude, il sera plus facile de trouver la solution cachée, car Dieu, selon la promesse à notre Seigneur Jésus-Christ, nous fera la grâce de la découvrir dans les enseignements et les avertissements du saint Esprit. (Jn 14, 26)

Force m'est d'enseigner et malheur à moi si je ne proclame pas l'Évangile(1 Cor 9, 16) ; mais un égal danger vous menace, vous aussi, si vous êtes négligents dans cet examen, ou si vous apportez mollesse et relâchement dans le maintien des lois et la pratique des œuvres prescrites. Le Seigneur a dit : "La doctrine que je vous ai enseignée sera votre juge au dernier jour"(Jn 12, 48), et : "Le serviteur qui ignore la volonté de son maître et se rend digne d'être puni, le sera modérément ; mais celui qui la connaît et ne l'a pas accomplie, ou ne s'y est pas conformé, sera rigoureusement châtié." (Lc 12, 47)

Prions donc afin que Dieu m'accorde à moi de dispenser sa parole sans mériter de blâme, et qu'il vous donne, à vous, de l'écouter avec fruit.

Sachant bien que les paroles de la sainte Écriture se dresseront devant nous au tribunal du Christ, car il est dit : "Je te confondrai et j'établirai tes péchés contre toi" (Ps 49, 21), prêtons une vigilante attention à tout ce qui sera dit, et efforçons-nous de traduire avec zèle dans nos actes les enseignements divins. Nous ne savons pas, en effet, "ni quel jour, ni quelle heure le Seigneur viendra." (Mt 24, 42)

LES GRANDES REGLES

Table des matières

- 01 - De l'ordre établi dans la série des commandements du Seigneur.
- 02 - De la charité envers Dieu. L'homme a naturellement en lui la disposition et la force d'accomplir les commandements du Seigneur.
- 03 - De la charité envers le prochain.
- 04 - De la crainte de Dieu.
- 05 - De la dispersion de l'âme à éviter.
- 06 - De la nécessité de vivre dans la solitude.
- 07 - De l'opportunité de se joindre à ceux qui ont un même désir de plaire à Dieu, parce qu'il est difficile en même temps que dangereux de vivre seul.
- 08 - Du renoncement.
- 09 - De l'obligation de n'abandonner ses biens à ses proches qu'avec discernement.
- 10 - Qui faut-il accepter parmi ceux qui se présentent pour vivre selon Dieu ? Quand, et comment ?
- 11 - Des esclaves.
- 12 - Comment faut-il recevoir les gens mariés ?
- 13 - Qu'il est utile d'exercer également au silence les nouveaux venus.
- 14 - De ceux qui se consacrent à Dieu et cherchent ensuite à renier leur promesse.
- 15 - De l'acceptation et de l'éducation des enfants, et de la profession de chasteté.
- 16 - De la tempérance.
- 17 - Qu'il faut aussi se modérer dans le rire.
- 18 - Qu'il faut goûter tous les mets qu'on nous présente.
- 19 - Quelle est la norme de la tempérance ?
- 20 - Quelle table offrir aux hôtes ?
- 21 - Quel rang et quelle place faut-il prendre aux repas de midi et du soir ?
- 22 - Quel vêtement convient au chrétien ?
- 23 - De la ceinture.
- 24 - De la manière de vivre entre soi.
- 25 - Que redoutable sera le jugement pour le supérieur qui ne reprend pas les coupables.
- 26 - Qu'il faut révéler au supérieur jusqu'aux secrets du cœur.
- 27 - Si le supérieur vient à faiblir, il sera repris par ceux qui ont autorité dans la fraternité.
- 28 - Comment tous doivent se comporter à l'égard de qui n'obéit pas.
- 29 - De l'orgueil et du murmure dans le travail.
- 30 - Dans quel esprit les supérieurs doivent s'occuper des frères.

- 31 - Qu'il faut accepter les services du supérieur.
- 32 - Quelle attitude faut-il prendre vis-à-vis des membres de sa famille ?
- 33 - Quelle règle observer dans les relations avec les sœurs ?
- 34 - Quelles qualités sont requises à ceux qui distribuent le nécessaire aux frères ?
- 35 - Faut-il établir plusieurs fraternités dans une même localité ?
- 36 - De ceux qui quittent une fraternité.
- 37 - Faut-il négliger le travail sous prétexte de prière et de psalmodie ? Quels sont les moments opportuns pour la prière ? et, tout d'abord, faut-il travailler ?
- 38 - Quels métiers sont compatibles avec notre profession ?
- 39 - Comment faut-il vendre les produits du travail et comment voyager dans ce but ?
- 40 - Des foires qui se tiennent à l'occasion des fêtes religieuses.
- 41 - De la volonté propre et de l'obéissance.
- 42 - Pour quelle fin et dans quel but il faut travailler.
- 43 - Quelles qualités doivent avoir les supérieurs et comment ils doivent gouverner.
- 44 - A qui permettre de s'absenter et comment interroger ceux qui rentrent de voyage ?
- 45 - Qu'il faut, après le supérieur, quand celui-ci est absent ou empêché, un frère capable d'assurer la direction de la fraternité.
- 46 - Qu'il ne faut dissimuler ni sa faute ni celle d'autrui.
- 47 - De ceux qui n'admettent pas les décisions du supérieur.
- 48 - Qu'il ne faut pas scruter la conduite du supérieur, mais s'occuper de ce qu'on a soi-même à faire.
- 49 - Des contestations entre les frères.
- 50 - Comment le supérieur doit réprimer les fautes.
- 51 - Comment il faut corriger les pécheurs.
- 52 - Dans quels sentiments il faut recevoir la correction.
- 53 - Comment ceux qui enseignent les métiers doivent corriger les enfants pris en faute.
- 54 - Des entretiens entre supérieurs de la fraternité sur les sujets qui les concernent.
- 55 - Si le recours à la médecine est conforme à l'esprit de la vie religieuse.

Question : 1 : De l'ordre établi dans la série des commandements du Seigneur

Puisque l'Écriture nous permet d'interroger, nous vous prions d'abord de nous dire si les commandements de Dieu se suivent dans un certain ordre. Y-a-t-il un premier, un deuxième, un troisième et ainsi de suite ? ou bien sont-ils tous connexes et également dignes de la primauté dans la pratique, en sorte qu'on puisse commencer par où l'on veut, comme dans un cercle ?

Réponse - Votre question est ancienne et a déjà été posée dans l'Évangile, lorsque le docteur de la loi s'approcha de Jésus et dit : "Maître, quel est le premier commandement dans la loi ? - Et le Seigneur de répondre : "Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces et de tout ton esprit. Le second lui est semblable : " Tu aimeras ton prochain comme toi même." (Mt 22, 36-39)

Le Seigneur en personne a donc déterminé l'ordre à garder dans les commandements. Le premier et le plus grand est celui qui regarde la charité envers Dieu, et le second, qui lui est semblable, ou plutôt en est l'accomplissement et la conséquence, concerne l'amour du prochain.

Voilà comment les paroles susdites et d'autres rapportées aussi dans la Sainte Écriture nous apprennent en quel ordre sont imposés les commandements de Dieu. (Retour)

Question : 2 : De la charité envers Dieu. L'homme a naturellement en lui la disposition et la force d'accomplir les commandements du Seigneur.

Parlez-nous d'abord de l'amour de Dieu. Il est entendu qu'il faut aimer Dieu, mais comment faut-il l'aimer ? Voilà ce que nous voudrions apprendre.

Réponse - L'amour de Dieu ne s'enseigne pas. Personne ne nous a appris à jouir de la lumière ni à tenir à la vie par-dessus tout ; personne non plus ne nous a enseigné à aimer ceux qui nous ont mis au monde ou nous ont élevés.

De la même façon, ou plutôt à plus forte raison, ce n'est pas un enseignement extérieur qui nous apprend à aimer Dieu. Dans la nature même de l'être vivant, je veux dire de l'homme, se trouve inséré comme un germe qui contient en lui le principe de cette aptitude à aimer. C'est à l'école des commandements de Dieu qu'il appartient de recueillir ce

germe, de le cultiver diligemment, de le nourrir avec soin, et de le porter à son épanouissement moyennant la grâce divine.

J'approuve votre zèle, il est indispensable au but ; nous-même, autant que le saint Esprit nous en donnera le pouvoir, nous nous efforcerons, avec l'aide de Dieu et de vos prières, d'exciter l'étincelle de l'amour divin caché en vous.

Il faut savoir que cette vertu de charité est une, mais qu'en puissance elle embrasse tous les commandements : "Car celui qui m'aime, dit le Seigneur, accomplit mes commandements" (Jn 14, 23), et encore : "Dans ces deux commandements sont contenus toute la loi et les prophètes." (Mt 22, 40)

Nous n'entreprendrons pas d'argumenter en détails sur cette assertion, car sans nous en apercevoir, nous y introduirions à son tour tout le traité des vertus ; nous vous rappellerons seulement, pour autant qu'il est en notre pouvoir et que cela convient à notre but, l'amour que vous devez à Dieu.

Posons d'abord cette prémisse : nous avons reçu de Dieu la tendance naturelle de faire ce qu'il commande et nous ne pouvons donc nous insurger comme s'il nous demandait une chose tout à fait extraordinaire, ni nous enorgueillir comme si nous apportions plus que ce qui nous est donné. C'est en usant loyalement et convenablement de ces forces que nous vivons saintement dans la vertu ; en les détournant de leur fin, que nous sommes au contraire emportés vers le mal.

Telle est, en effet, la définition du vice : l'usage abusif et contraire aux commandements du Seigneur, des facultés que Dieu nous a données pour le bien, et telle, par conséquent, la définition de la vertu que Dieu exige de nous : l'usage consciencieux de ces facultés selon l'ordre du Seigneur.

Cela étant, nous dirons la même chose de la charité.

En recevant de Dieu le commandement de l'amour, nous avons aussitôt, dès notre origine, possédé la faculté naturelle d'aimer.

Ce n'est pas du dehors que nous en sommes informé ; chacun peut s'en rendre compte par lui-même et en lui-même, car nous cherchons naturellement ce qui est beau, bien que la notion de beauté diffère pour l'un et pour l'autre ; nous aimons sans qu'on nous l'apprenne, ceux qui nous sont apparentés par le sang ou par l'alliance ; nous manifestons enfin volontiers notre bienveillance à nos bienfaiteurs.

Or, quoi de plus admirable que la beauté divine ? Que peut-on concevoir de plus digne de plaire que la magnificence de Dieu ? Quel désir est ardent et intolérable comme la soif provoquée par Dieu dans l'âme purifiée de tout vice et s'écriant dans une émotion sincère : "L'amour m'a blessée" ? (Ct 2, 5)

Ineffables et indescriptibles sont les rayons de la beauté divine ! La langue est impuissante à en parler, l'oreille ne peut l'entendre ! Quand

vous diriez l'éclat de l'étoile du matin, la clarté de la lune et la lumière du soleil, tout cela est indigne de représenter sa gloire, et, comparé à la lumière de vérité, est bien plus éloigné d'elle, que la nuit profonde, triste et obscure, n'est distante du midi le plus pur.

Cette beauté est invisible aux yeux du corps, l'âme seule et l'intelligence peuvent la saisir. Chaque fois qu'elle a illuminé les saints, elle a laissé en eux l'aiguillon d'un intolérable désir, au point que, lassés de cette vie, ils se sont écriés : "Malheur à moi, parce que mon exil s'est prolongé !" (Ps 119, 5), "Quand irai-je contempler la face du Seigneur ?" (Ps 41, 3), et : "Je voudrais me dissoudre et être avec le Christ." (Ph 1, 23) "Mon âme a soif du Seigneur fort et vivant" (Ps 41, 3), et enfin : "Maintenant, Seigneur, délivrez votre serviteur !" (Lc 2,29) Supportant avec peine cette vie qui leur semblait un emprisonnement, ils contenaient difficilement les élans provoqués dans leur âme par le désir de Dieu ; jamais rassasiés de contempler la beauté divine, ils suppliaient que fut prolongée dans la vie éternelle la vision de la magnificence de Dieu.

C'est ainsi que les hommes aspirent naturellement vers le beau. Mais ce qui est bon est aussi souverainement beau et aimable ; or Dieu est bon ; donc tout recherche le bon ; donc tout recherche Dieu.

Il s'ensuit que, si notre âme n'est pas pervertie par le mal, le bien que nous faisons possède en nous-mêmes sa racine. Nous sommes ainsi obligés de rendre à Dieu, comme un devoir strict, cet amour, dont cependant la privation est pour l'âme le plus grand de tous les maux, car l'éloignement et l'aversion de Dieu sont la plus terrible des peines de l'enfer, et même si la douleur ne s'y ajoutait pas, elle serait plus lourde à porter que la privation de la vue pour l'œil, et la mort pour l'être vivant.

Si l'affection des enfants pour les parents est un sentiment naturel qui se manifeste dans l'instinct des animaux et dans la disposition des hommes à aimer leur mère dès leur jeune âge, ne soyons pas moins intelligents que des enfants, ni plus stupides que des bêtes sauvages : ne restons pas devant Dieu qui nous a créés, comme des étrangers sans amour.

N'aurions-nous pas appris par sa bonté même ce qu'il est, nous devrions encore, pour le seul motif que nous avons été créés par lui, l'aimer par dessus tout, et rester attachés à son souvenir comme des enfants à celui de leur mère.

De fait, parmi ceux que l'on aime naturellement, les bienfaiteurs sont au premier rang, et cette affection pour ceux qui nous ont fait du bien n'est pas un sentiment propre à l'homme seulement, mais commun à la plupart des animaux : "Le bœuf, dit l'Écriture, connaît son possesseur, et l'âne la mangeoire de son maître." (Is 1, 3)

A Dieu ne plaise donc qu'il puisse être dit de nous : "Israël ne m'a pas reconnu, et mon peuple ne m'a point compris !" (Is 1, 3) Faut-il dire

quelle reconnaissance le chien et d'autres animaux montrent à ceux qui les nourrissent ?

Si l'affection et l'amitié naissent spontanément en nous pour ceux qui nous font du bien, et si nous faisons tout pour rendre le bienfait reçu, quel langage pourrait exprimer dignement l'importance des bienfaits de Dieu ?

Ils sont si abondants que leur nombre échappe, si grands et de telle nature qu'un seul suffit pour nous rendre débiteurs de toute notre reconnaissance à Celui dont nous l'avons reçu !

Je tairai tous ceux qui rivalisent, il est vrai, d'importance et de dignité, mais sont cependant surpassés par de plus grands, comme les astres par les rayons du soleil, et perdent ainsi de leur éclat ; car il ne faut pas mesurer la bonté du bienfaiteur à ses moindres faveurs et laisser de côté les plus grandes.

Silence donc sur les levers du soleil, les phases de la lune, les alternances des saisons, la succession des heures.

Ne disons rien des eaux du ciel, des sources jaillissantes, de la mer elle-même et de la terre entière.

Ne parlons pas de tout ce qui naît sur le sol, de tout ce qui vit dans les eaux, de tout ce qui vole dans les airs, des animaux sans nombre, de tout ce qui sert à notre vie.

Voici le bienfait dont il est impossible de ne pas tenir compte, même malgré soi, celui qu'absolument l'on ne peut taire, si l'on est doué d'intelligence et de saine raison, et dont personne cependant n'est capable de parler dignement : Dieu avait créé l'homme à son image et à sa ressemblance, il l'avait jugé digne de le connaître lui-même, mis par le don d'intelligence au-dessus de tous les animaux, établi dans la jouissance des incomparables délices du paradis, et enfin constitué maître de tout ce qui se trouvait sur la terre ; cependant, lorsqu'il le vit, circonvenu par le serpent, tomber dans le péché, et, par le péché dans la mort et les souffrances qui y conduisent, il ne le rejeta pas. Au contraire, il lui donna d'abord le secours de sa loi ; il désigna des anges pour le garder et prendre soin de lui, il envoya des prophètes pour lui reprocher sa méchanceté et lui enseigner la vertu ; il brisa par les menaces ses tendances au mal, et excita par des promesses ses dispositions pour le bien, montrant continuellement par des exemples salutaires l'aboutissement de l'une et de l'autre.

Lorsque, malgré ces grâces et bien d'autres encore, les hommes persistent dans la désobéissance, il ne se détourna pas d'eux.

Après avoir offensé notre bienfaiteur par notre indifférence devant les marques de sa bienveillance, nous ne fûmes cependant pas abandonnés par la bonté du Seigneur ni retranchés de son amour, mais nous avons été tirés de la mort et rendus à la vie par Notre Seigneur Jésus-Christ, et la manière dont nous avons été sauvés est digne d'une admiration plus

grande encore!"Bien qu'il fut Dieu, il n'estima pas devoir garder jalousement son égalité avec Dieu, mais il s'abaissa lui-même jusqu'à prendre la forme de l'esclave." (Ph 2, 6-7)

Il a pris nos faiblesses, il a porté nos souffrances, il a été meurtri pour nous afin de nous sauver par ses blessures (Is 53, 4), il nous a rachetés de la malédiction en se faisant malédiction pour nous (Ga 3, 13) ; il a souffert la mort la plus infamante pour nous conduire à la vie de la gloire.

Et il ne lui a pas suffi de rendre à la vie ceux qui étaient dans la mort, il les a revêtus de la dignité divine et leur a préparé dans l'éternel repos une félicité qui dépasse toute imagination humaine.

Que rendrons-nous donc au Seigneur pour tout ce qu'il nous a donné ? (Ps 115, 12)

Il est si bon qu'il ne demande rien en compensation de ses bienfaits : il se contente d'être aimé !

Pour moi, je dirai mon impression : lorsque je repasse tout cela dans ma mémoire, je suis saisi d'une anxiété terrible, dans la crainte que, par suite de mon insouciance et à force de m'occuper de vanités, je ne trahisse l'amour de Dieu et ne devienne pour le Christ un sujet de honte.

Celui qui, à présent, cherche à nous tromper, et met toute son industrie à nous faire oublier notre bienfaiteur devant les appâts du monde, insultera un jour, en effet, à notre perte. Nous foulant aux pieds il présentera au Seigneur notre dédain comme une injure, et il se glorifiera devant lui de notre désobéissance et de notre apostasie, lui qui, cependant, ne nous a pas créés et n'est pas non plus mort pour nous, mais nous a, au contraire, entraînés avec lui dans l'insoumission et le mépris des commandements de Dieu.

Cette humiliation infligée au Seigneur et cette gloire remportée par son adversaire : voilà ce qui me paraîtra le plus dur des châtiments de l'enfer ! Car c'est devenir pour l'ennemi du Christ un sujet d'orgueil et un motif d'élévation, en face de Celui qui est mort et ressuscité pour nous, à qui donc, selon l'Écriture, nous sommes tellement redevables... ! Cela suffira au sujet de l'amour de Dieu. Comme je l'ai dit, mon but n'était pas de faire un exposé complet, ce serait impossible, mais de livrer brièvement aux âmes un résumé des motifs qui doivent nous porter sans cesse à aimer Dieu. (Retour)

Question : 3 : De la charité envers le prochain

Il faudrait nous parler maintenant du commandement le plus important qui vient ensuite.

Réponse - Je vous ai déjà dit que la loi trouve en nous des germes qu'elle cultive et nourrit. Ayant reçu l'ordre d'aimer le prochain comme nous-mêmes, voyons donc si Dieu nous a donné aussi la propension naturelle à le faire.

Qui ne se rend compte que l'homme, être sociable et doux, n'est pas fait pour la vie solitaire et sauvage ?

Rien n'est plus conforme à notre nature que de nous fréquenter mutuellement, de nous rechercher les uns les autres et d'aimer notre semblable. Le Seigneur demande donc les fruits de ce dont il a déposé le germe en nous, lorsqu'il a dit : "Je vous donne un commandement nouveau, c'est que vous vous aimiez les uns les autres." (Jn 13, 34)

Dans le but d'exciter notre âme à obéir à ce précepte, il n'a pas voulu qu'on cherchât la marque de ses disciples dans des prodiges ou des œuvres extraordinaires, bien qu'ils en eussent reçu le don dans l'Esprit saint.

Que dit-il au contraire ?

"On reconnaîtra que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres". (Jn 13, 35) Et il met un tel lien entre les deux commandements qu'il regarde comme faite à lui-même toute bonne action envers le prochain : "Car j'ai eu soif, dit-il, et vous m'avez donné à boire..." (Mt 25, 35), puis il ajoute : "Tout ce que vous avez fait au moindre de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait". (Mt 25, 40)

L'observance du premier commandement contient donc aussi l'observance du second, et par le second on retourne à exécuter le premier.

Celui qui aime Dieu aimera par conséquent son prochain : "Car celui qui m'aime, dit le Seigneur, accomplira mes commandements". (Jn 14, 23)" Or, mon commandement, le voici : c'est que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés". (Jn 15, 12) Je le répète donc : qui aime son prochain remplit son devoir d'amour envers Dieu, et Dieu considère ce don comme fait à lui-même.

C'est ainsi que le fidèle serviteur de Dieu, Moïse, aima ses frères jusqu'à supplier d'être effacé du livre des vivants sur lequel il était inscrit, si le peuple ne recevait pas le pardon de sa faute. (Ex 32, 32)

Paul, lui, osa souhaiter d'être anathémisé par le Christ pour ses frères de race (Rm 9, 3), parce qu'il voulait, à l'exemple du Christ, devenir rançon pour le salut de tous. Cependant, il le comprenait bien, il était impossible que fut séparé du Christ celui qui, par amour pour lui, plaçait au-dessus de la grâce de Dieu l'observance du plus grand de ses

commandements, et devait pour cela recevoir beaucoup plus que ce à quoi il renonçait.

Voilà qui suffit à montrer comment les saints sont parvenus à un degré élevé dans l'amour du prochain. (Retour)

Question : 4 : De la crainte de Dieu

Réponse : Pour ceux qui viennent d'entrer dans la voie de la perfection, il est plus utile de commencer par l'enseignement élémentaire de la crainte ; le très sage Salomon l'affirme : "la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse". (Pr 1, 7)

Vous qui avez traversé l'enfance dans le Christ et n'avez plus besoin de lait, vous êtes capables de porter l'homme intérieur à sa perfection grâce à la nourriture solide de la doctrine. Il vous faut donc des commandements plus élevés dans lesquels se vérifie toute la réalité de l'amour de Dieu.

Prenez garde cependant : l'abondance des dons de Dieu pourrait devenir un motif de jugement plus sévère pour ceux qui manqueraient de reconnaissance envers leur Bienfaiteur, car il est écrit : "Il sera plus demandé à celui à qui il aura été plus donné". (Lc 12, 48) (Retour)

Question : 5 : De la dispersion de l'âme à éviter

Réponse : Il faut bien savoir ceci : il ne nous est possible d'observer ni le commandement de l'amour de Dieu, ni celui de la charité envers le prochain, ni aucun autre commandement, si nos pensées changent constamment d'objet.

On ne peut connaître exactement un art ou un métier lorsqu'on passe de l'un à l'autre, et on ne peut certainement parvenir à la perfection d'un seul, si on ne connaît pas ce qui se rapporte au but. Il faut, en effet, proportionner les moyens à la fin, car, avec des moyens inaptes, nul n'atteindra parfaitement ce qu'il s'est proposé.

Un chaudronnier ne fera rien en travaillant comme un potier, et un athlète ne remportera pas la couronne en s'exerçant à la flûte, mais à toute fin correspond un effort spécial et approprié.

Il en est de même de la vie d'ascèse par laquelle nous voulons plaire à Dieu en nous conformant à l'Évangile du Christ : nous ne pouvons le mener que dans l'éloignement des soucis du monde et le bannissement absolu des distractions.

C'est pourquoi, bien que le mariage soit permis et digne d'être béni, l'Apôtre oppose pourtant les embarras qu'il implique aux préoccupations du service de Dieu, comme s'il ne pouvait y avoir accord : "Celui qui n'est pas marié, dit-il, pense aux choses du Seigneur, afin de

lui plaire ; tandis que celui qui est marié pense aux choses du monde, afin de plaire à sa femme." (1 Co 7, 32)

C'est ainsi aussi que le Seigneur, considérant la pureté d'âme et la fidélité de ses disciples, leur donna ce témoignage : "Vous, vous n'êtes pas de ce monde". (Jn 15, 19)

D'autre part, il affirmera l'incapacité du monde à recevoir la connaissance de Dieu et à posséder l'Esprit saint : "Père saint, dit-il, le monde non plus ne t'a point connu" (Jn 17, 25) et : "L'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir". (Jn 14, 17)

Celui qui veut véritablement suivre le Christ doit donc se libérer des liens des penchants de la vie, et cela se réalise dans l'éloignement et l'oubli des anciennes habitudes. C'est pourquoi, si nous ne nous rendons pas étrangers à la parenté charnelle et aux relations extérieures, nous dont le caractère est de tendre vers un autre monde, selon cette parole : "Notre vie est dans les cieux" (Ph 3, 20), il nous est impossible d'atteindre notre but et de plaire à Dieu. Il a dit, en effet, catégoriquement : "Celui d'entre vous qui ne renonce pas à tout ce qu'il a, ne peut être mon disciple". (Lc 14, 33)

Lorsque nous avons fait cela, il nous faut encore garder notre cœur en toute vigilance (Pr 4, 23), pour ne point perdre Dieu de vue, et ne point souiller par des imaginations vaines le souvenir des merveilles divines. Partout il nous faut porter la sainte pensée de Dieu comme un sceau indélébile imprimé dans nos âmes, nous souvenant uniquement et inlassablement de lui.

Ainsi se développe en nous l'amour de Dieu, et, en même temps qu'il nous porte à l'accomplissement des commandements du Seigneur, il puise à son tour en eux sa durée et sa perfection. Tel est du reste l'avertissement que nous en donne le Seigneur, lorsqu'il dit, tantôt : "Si vous m'aimez, gardez mes commandements." (Jn 14, 15), et tantôt : "Si vous accomplissez mes commandements, vous resterez dans mon amour" (Jn 15, 10), ajoutant ces paroles plus impressionnantes encore ; "Comme j'exécute les ordres de mon Père et reste dans son amour". (Jn 15, 10)

Il nous apprend par là à conserver toujours comme but de nos actes la volonté de celui qui commande et à tendre vers lui de toute notre énergie, comme il le dit ailleurs : "Je suis descendu du Ciel non pour faire ma volonté, mais la volonté de mon Père qui m'a envoyé". (Jn 6, 38)

De fait, les divers métiers se proposent d'abord chacun un but spécial et proportionnent ensuite à ce but le détail de leurs opérations. Ainsi en va-t-il dans nos œuvres : lorsque nous nous sommes assignés pour règle et but unique d'observer les commandements de Dieu, de façon à lui plaire, il nous est impossible de le faire parfaitement sans conformer notre conduite à la volonté de celui qui nous les impose. C'est, d'autre

part, dans le zèle à accomplir ponctuellement la volonté de Dieu dans ce qui nous est ordonné qu'on trouve le moyen de s'unir mentalement à lui.

Lorsqu'un forgeron doit faire une hache, il pense d'abord à qui lui en a confié l'exécution, et il en garde le souvenir présent à l'esprit. Il réfléchit ensuite à la grandeur et à la force de l'objet, et exécute son travail, selon la volonté de celui qui le lui a commandé, car, s'il perd tout cela de vue, il fera autre chose que ce qu'on lui a ordonné ou il le fera différent.

Il en est de même du chrétien, lorsqu'il oriente toute son activité, quelle qu'elle soit, vers l'accomplissement de la volonté de Dieu. Tout en apportant la perfection dans ses actes, il reste fidèle à la pensée de celui qui commande ; il réalise ces paroles : "Je voyais toujours le Seigneur devant moi, car il se tient à ma droite, afin que je ne sois pas ébranlé" (Ps 15, 8), et il observe ce précepte : "Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, faites tout pour la gloire de Dieu". (1Co 10, 31)

Par contre celui qui accomplit un commandement en lui ôtant de sa rigueur, montre à l'évidence qu'il pense peu à Dieu.

Il faut donc toujours nous rappeler cette voix de l'Écriture : "Ne suis-je pas Celui qui remplit le ciel et la terre ? dit le Seigneur" (Jr 23, 24), "Je suis un Dieu tout proche et non un Dieu lointain" (Jr 23, 24), et encore : "Lorsque deux ou trois sont réunis en mon nom, je serais au milieu d'eux" (Mt 18, 20), de façon que toute action s'accomplisse sous les yeux du Seigneur et que toute pensée se forme, comme il convient, sous ses regards. Ainsi régnera cette crainte dont l'Écriture dit qu'elle hait l'iniquité (Ps 118, 163), l'insolence, l'orgueil et la voie des méchants ; alors s'épanouira l'amour qui fait ce que dit le Seigneur : "Je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de mon Père qui m'a envoyé" (Jn 5, 30) ; l'âme en effet, vivra dans cette conviction que le Juge dont dépend notre récompense agréera ses bonnes œuvres, tandis que les actions opposées recevront de lui leur condamnation.

A mon avis, cette façon d'agir aura même aussi pour conséquence que l'on n'accomplira plus les commandements du Seigneur pour plaire aux hommes.

S'il a conscience de se trouver en présence d'un personnage puissant, nul ne se tournera vers un autre qui l'est moins. Bien mieux, si un acte plaît et reçoit l'agrément de la personne la plus digne, bien qu'il encoure le blâme et la désapprobation de celle qui l'est moins, on attachera du prix à l'approbation de la première, tandis qu'on dédaignera le blâme de la seconde.

Or, s'il en est ainsi quand il s'agit des hommes, est-ce qu'une âme réellement prudente, sage et pénétrée de la pensée de Dieu, cessera d'agir dans l'intention de plaire à Dieu, pour se tourner vers les louanges des hommes ? Oubliera-t-elle les préceptes divins pour se faire

esclave de la façon d'agir des hommes, se laisser dominer par les préjugés, ou troubler par des considérations humaines ?

Telles étaient les dispositions de celui qui a dit : "Les méchants m'ont assailli de mensonges, mais moi je garde ta loi" (Ps 118, 85), et encore : "J'ai parlé de tes commandements devant les rois et je n'ai point rougi". (Ps 118, 46) (Retour)

Question : 6 : De la nécessité de vivre dans la solitude

Réponse : Pour aider l'âme à se concentrer, il faut habiter dans la solitude.

Il est dangereux, en effet, de demeurer parmi ceux qui vivent sans aucune crainte de Dieu et dédaignent d'observer parfaitement ses commandements. Salomon nous l'enseigne en disant : "Ne t'associe pas à un compagnon violent, n'habite pas avec un ami irascible, de peur qu'il ne t'apprenne ses voies et ne tende des pièges à ton âme" (Pr 22, 24-25) ; l'Apôtre de même : "Sortez du milieu d'eux, et écartez-vous d'eux, dit le Seigneur" (2 Co 6, 17).

Si nous craignons d'être tentés par les yeux et les oreilles, et de nous habituer insensiblement au péché, si nous redoutons pour notre âme le danger mortel qu'il y aurait à y garder imprimé le souvenir de choses vues ou de paroles entendues, si nous voulons en outre persévérer dans la prière continuelle, commençons par prendre la décision d'habiter dans la retraite.

Ainsi parviendrons-nous, peut-être, à échapper à l'habitude prise de vivre comme des étrangers aux commandements du Christ, or il ne faut pas un mince combat pour vaincre une habitude que le temps fortifie. Peut-être aussi, arriverons-nous à effacer les traces du péché, grâce à une prière infatigable et la méditation des commandements divins, prière et méditation auxquelles il est impossible de s'adonner au milieu de la foule, source de distractions multiples et de soucis temporels.

Et la parole du Christ : "Si quelqu'un veut me suivre qu'il se renonce à lui-même" (Lc 9, 23), qui pourrait jamais l'observer tout en restant parmi eux ? Car c'est en nous renonçant nous-mêmes et en prenant la croix du Christ qu'il nous faut le suivre.

Or le renoncement, c'est l'oubli complet des choses passagères et le sacrifice de sa volonté propre, sacrifice fort difficile, pour ne pas dire tout à fait impossible à qui vit mêlé aux hommes.

Prendre sa croix et suivre le Christ est également chose malaisée dans un monde si mélangé. Car se préparer à mourir pour le Christ, être mortifié, comme il convient dans ses membres sur la terre, être prêt à résister aux attaques lancées contre nous à cause du nom du Christ, se garder détaché de la vie présente : c'est cela prendre sa croix, or nous y

trouvons beaucoup d'obstacles, si nous persévérons dans la vie ordinaire.

Celui-ci parmi tant d'autres : lorsque l'âme a sous les yeux la masse des pécheurs, elle ne trouve plus l'occasion de remarquer ses propres péchés, ni de faire, dans le repentir, pénitence pour ses propres fautes. Elle se compare à de plus grands coupables, et s'imagine avoir de la vertu. Ensuite, arrachée par les ennuis et les soucis de la vie ordinaire à une pensée bien plus digne : celle de Dieu, elle perd, avec la joie et l'allégresse spirituelle, le bonheur de savourer les délices du Seigneur et de goûter la douceur de ses paroles : "Je me suis souvenu du Seigneur, est-il dit, et j'ai été dans l'allégresse" (Ps 76, 4), et : "Comme tes paroles sont douces à ma gorge, elles sont pour ma bouche préférables au miel"(Ps.118, 103). Enfin elle s'accoutume à mépriser complètement les jugements divins, et, pour elle, rien de plus triste ni de plus funeste !
(Retour)

Question : 7 : De l'opportunité de se joindre à ceux qui ont un même désir de plaire à Dieu, parce qu'aussi bien il est difficile, en même temps que dangereux, de vivre complètement seul.

Vos paroles nous ont convaincus du péril qu'il y a à vivre au milieu des contempteurs de la loi divine. Nous voudrions apprendre maintenant s'il faut, en s'écartant d'eux, vivre seul ou en compagnie de frères, unis dans un même esprit et un même désir de perfection.

Réponse : Ceux qui poursuivent un but identique trouvent à vivre ensemble, j'en suis sûr, une foule d'avantages.

Tout d'abord, aucun de nous ne se suffit à lui-même quant aux besoins matériels, et nous avons besoin les uns des autres pour subvenir à nos nécessités.

Le pied, par exemple, possède certaines facultés, mais il en est d'autres qu'il n'a pas. Privé du secours des autres membres il trouve ses propres forces impuissantes et insuffisantes par elles-mêmes à lui conserver l'existence ou lui procurer ce dont il a besoin. Ainsi en est-il de la vie solitaire : ce que nous possédons ne nous sert pas, et nous ne pouvons nous procurer ce qui nous manque ; car Dieu a voulu que nous ayons besoin les uns des autres, afin que nous soyons unis les uns les autres, comme le dit l'Écriture. (Qo 13, 20)

Le précepte du Christ sur la charité ne permet d'ailleurs pas que l'on s'occupe uniquement de soi : "Car la charité, est-il dit, ne cherche pas ses propres intérêts" (1 Co 13, 5). Or la vie solitaire ne tend qu'à un but : vivre chacun pour soi, but manifestement opposé à la loi d'amour

qu'observait l'Apôtre saint Paul, car il cherchait, lui, non son avantage personnel, mais celui de tant d'autres qu'il voulait sauver. (1 Co 10, 33)

En second lieu, le solitaire connaîtra difficilement ses fautes, car il n'aura personne ni pour les lui montrer, ni pour le corriger avec douceur et compassion. Un reproche, en effet, même lorsqu'il vient d'un ennemi, produit souvent dans l'âme bien disposée le désir du remède ; et d'autre part, le remède au péché, c'est à celui qui aime vraiment de l'appliquer avec sagesse : "Celui qui aime a soin de corriger, dit l'Ecriture" (Pr 13, 24). Or voilà ce que ne pourra trouver le solitaire, s'il ne vit d'abord avec d'autres. Il lui arrivera donc ce que dit l'Ecclésiaste : "Malheur à celui qui est seul, parce que lorsqu'il tombera, il n'aura personne pour le relever". (Qo 4, 10)

Lorsqu'on est plusieurs, on peut également observer un plus grand nombre de commandements, ce qu'un seul ne peut faire, car pendant qu'il observe l'un, il ne peut observer l'autre. Visiter les malades, par exemple, empêche de recevoir des hôtes ; la distribution des aumônes, surtout quand ce ministère exige beaucoup de temps, entrave l'application au travail ; et à cause de cela, on négligera un commandement important, essentiel au salut, en omettant de nourrir celui qui a faim et de vêtir celui qui est nu.

Qui donc préférerait une vie oisive et stérile à celle qui porte du fruit et œuvre selon le commandement de Dieu ?

Puisque nous tous, qui avons été associés par vocation dans une espérance unique (Ep 4, 4), nous sommes un seul corps, ayant le Christ pour tête, et membres les uns des autres (1Co 12, 12), chacun pour sa part, nous n'entrons dans la construction d'un corps unique dans l'Esprit saint, que dans la concorde. Si donc chacun d'entre nous choisit la solitude, sans servir l'utilité commune selon qu'il est agréable à Dieu, mais satisfait son bon plaisir, comment pourrions nous, ainsi, déchirés et divisés, conserver la réciprocité et le service mutuel des membres ou la soumission à notre tête qui est le Christ ? Car, dans une vie isolée il n'est possible ni de se réjouir avec qui est à l'honneur, ni de sympathiser avec qui est dans la souffrance (1 Co 12, 26), chacun ne pouvant, comme de juste, connaître la situation du prochain.

Par ailleurs un seul ne peut recevoir tous les charismes spirituels, le saint Esprit distribuant ses dons à la mesure de la foi de chacun (Rm 12, 6) ; mais, dans la vie commune, le charisme propre à chacun devient le bien commun de l'ensemble : "A l'un, en effet, il est donné une parole de sagesse, à un autre une parole de connaissance, à un autre la foi, à un autre la prophétie, à un autre les charismes de guérison, etc..." (1 Co 12, 8-10) Celui qui reçoit l'un de ces dons ne le reçoit pas tant pour lui-même que pour les autres. De sorte que, dans la vie commune, la force du saint Esprit donnée à l'un devient nécessairement en même temps celle de tous. Celui qui vit à part a peut-être un charisme, mais il le rend

inutile par son oisiveté, en l'enfouissant en lui-même. Vous tous qui lisez les Evangiles, vous savez quel danger il court. Tandis que celui qui vit en nombreuse société jouit de son propre charisme, l'amplifie en le partageant, et profite de ceux des autres comme s'ils étaient siens.

La vie commune a encore bien d'autres avantages qu'il n'est pas facile de dénombrer. Elle vaut mieux que la solitude pour la conservation des dons que Dieu nous a fait. Quant aux embûches extérieures de l'ennemi, celui-là s'en gardera bien plus sûrement, s'il est réveillé par ceux qui ne dorment pas, lorsque, par hasard, il est saisi par ce sommeil de mort que David nous a appris à écarter par la prière, quand il dit : "Illumine mes yeux, de peur que je ne m'endorme dans la mort". (Ps 12, 14)

Pour le pécheur, l'éloignement du péché lui devient aussi plus facile quand il craint la réprobation concordante de la plupart, en sorte qu'on puisse lui appliquer cette parole : "C'est assez pour cet homme de la censure que la majorité lui inflige." (2 Co 2, 6)

Pour celui qui se conduit bien, par contre, il y aura cette assurance qui vient du fait d'être vu et approuvé par plusieurs, car si toute parole prend sa valeur sur la foi de deux ou trois témoins (Mt 18, 16), il est bien plus évident que celui qui agit bien se trouvera encouragé par la présence de nombreux témoins.

Outre les désavantages dont nous avons déjà parlé, la solitude complète présente encore d'autres inconvénients, dont le premier et le plus grand est le contentement de soi. Le solitaire n'ayant personne pour juger sa conduite, s'imaginera bientôt qu'il est arrivé à la perfection de la Loi. Gardant ses facultés toujours inactives, il ne connaîtra pas ses propres besoins et ne constatera pas de progrès dans ses œuvres, car l'occasion de pratiquer les commandements lui fera défaut. En quoi montrera-t-il son humilité, s'il n'a personne devant qui s'abaisser ? Envers qui fera-t-il miséricorde, enlevé qu'il sera à la société d'autrui ? Comment s'exercer à la douceur, nul n'étant là pour s'opposer à ses volontés ?

Si quelqu'un prétend qu'il suffit, pour parvenir à la perfection, d'étudier les Saintes Ecritures, il fait exactement comme celui qui apprend le métier de menuisier sans jamais travailler le bois, le métier de forgeron sans mettre en pratique les leçons qu'il reçoit. C'est à lui que l'Apôtre dirait : "Ce ne sont pas ceux qui entendent la Loi qui seront déclarés justes devant Dieu, mais ceux-là seulement seront justifiés qui l'accomplissent" (Rm 2, 13). Dans son amour débordant pour les hommes, le Seigneur ne s'est pas contenté de l'enseignement oral, mais pour donner un exemple précis et frappant de l'humilité dans la perfection de la charité, il se ceignit lui-même et lava les pieds de ses disciples. Or toi, qui vis face à toi-même, à qui laveras-tu les pieds ? Après qui te mettras-tu le dernier ? Qui serviras-tu ? Ce bonheur et cette joie d'être plusieurs frères habitant ensemble, semblables, dit

l'Esprit saint, au parfum qui coule de la barbe du Grand-Prêtre, comment les trouver dans la demeure du solitaire ? (Ps 132, 1-2)

Le champ du combat, la voie assurée du progrès, un entraînement continu, la pratique assidue des commandements du Seigneur, voilà ce qu'est aussi une communauté de frères. Elle tend à la gloire de Dieu selon le précepte de notre Seigneur Jésus-Christ, lequel a dit : "Que votre clarté apparaisse devant les hommes, afin que ceux-ci voient vos bonnes œuvres et glorifient votre Père qui est dans les cieux" (Mt 5, 16). Elle garde enfin ce trait spécial aux saints dont l'histoire est rapportée dans les Actes et dont il est dit : "Tous ceux qui avaient la foi vivaient ensemble et possédaient tout en commun" (Ac 2, 44), et encore : "La masse des fidèles n'avait qu'un cœur et qu'une âme, et nul n'appelait sien ce qu'il possédait, mais tout était à tous." (Ac 4, 32) (Retour)

Question : 8 Du renoncement

Faut-il premièrement renoncer à tout avant de se consacrer à Dieu de la sorte ?

Réponse - Notre Seigneur Jésus-Christ a vivement et souvent insisté : "Si quelqu'un veut venir à moi, qu'il se renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive" (Mt 16, 24), et encore : "Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il a, ne peut être mon disciple" (Lc 14, 33). Il nous paraît donc exiger le renoncement le plus complet.

Certes, nous avons renoncé avant tout au démon et aux passions de la chair, nous qui avons rejeté les fautes secrètes, les parentés du sang, les fréquentations humaines et toute habitude de vie en contradiction avec la pratique parfaite et salutaire de l'Évangile.

Chose plus nécessaire encore, celui-là s'est renoncé lui-même, qui "s'est dépouillé du vieil homme et de ses actes" (Col 3, 9), parce qu'il "s'attache pour sa perte aux désirs trompeurs" (Ep 4, 22). Il repousse donc toutes les affections mondaines capables de mettre obstacle à la perfection qu'il poursuit, il considère comme ses parents véritables ceux qui l'ont engendré dans le Christ par l'Évangile (1 Co 4, 15), et comme des frères ceux qui ont reçu le même Esprit d'adoption ; enfin, il tient les richesses pour chose étrangère à lui, comme elles le sont en réalité.

En un mot, comment pourrait encore entrer dans des préoccupations mondaines celui pour qui le monde est crucifié et qui est lui-même crucifié au monde à cause du Christ ?" (Ga 6, 14) Car le Christ a voulu jusqu'à l'extrême le mépris de sa vie et le renoncement à soi, lorsqu'il a dit : "Si quelqu'un veut venir avec moi, qu'il se renonce à lui-même et prenne sa croix", ajoutant : "et qu'il me suive"(Mt.16, 24), et encore : "Si quelqu'un vient à moi sans haïr son père et sa mère, sa femme et ses

enfants, ses frères et ses sœurs, sa propre vie enfin, il ne peut être mon disciple" (Lc 14, 26).

Le renoncement complet consiste donc à ne plus même tenir à la vie, mais à se regarder toujours comme condamné à la mort, de façon à ne plus faire état de soi. (2 Co 1, 9)

Il commence par l'abandon des choses extérieures, comme les richesses, la vaine gloire, la société des hommes, l'attrait des bagatelles. C'est de cela que nous ont donné l'exemple les saints apôtres du Christ : Jacques et Jean qui quittent leur père Zébédée et leur barque même, leur gagne pain ; Mathieu, qui se lève de son comptoir pour suivre Jésus, non seulement au détriment de ses intérêts, mais encore au mépris des peines qui le menaçaient de la part des magistrats, lui et ses proches, parce qu'il laissait indûment inachevée la perception des impôts ; quant à Paul, le monde était crucifié pour lui, et lui l'était au monde. (Ga 6, 14)

Ainsi celui qui est animé d'un impérieux désir de suivre le Christ ne peut plus tenir compte de quoi que ce soit en cette vie : ni de l'affection des parents et amis, dès qu'elle s'oppose aux préceptes du Seigneur, car c'est alors que s'appliquent les paroles : "Si quelqu'un vient à moi sans haïr son père et sa mère" (Lc 14, 26) ; ni de la crainte des hommes, lorsqu'elle détourne du vrai bien, comme l'ont fait excellemment les saints qui ont dit : "Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes" (Ac 5, 29) ; ni enfin des moqueries dont les méchants accablent les bons, car il ne faut pas se laisser vaincre par le mépris.

Si l'on veut connaître plus exactement et plus clairement quelle ardeur ceux qui suivirent le Christ apportaient à l'aimer, qu'on se souvienne de ce que l'Apôtre dit en parlant de lui-même pour nous instruire : "Si quelqu'un croit pouvoir se glorifier dans la chair, j'ai plus de raison que lui, circoncis le huitième jour, de la race d'Israël, de la tribu de Benjamin, irréprochable observateur de la justice de la Loi ; mais tout ce qui m'était avantageux, je l'ai considéré comme un détriment, à cause de ce qu'il y a de suréminent dans la connaissance du Christ Jésus notre Seigneur, pour lequel j'ai cru bon de tout perdre, et je regarde tout comme excrément afin de gagner le Christ" (Ph 3, 4-8).

Vraiment, à parler avec hardiesse, mais aussi avec vérité, si c'est aux pires rebus du corps, à ce que nous rejetons avec mépris et dont nous nous écartons avec empressement, que saint Paul compare même les avantages accordés temporairement à la Loi, s'il en fait des obstacles à la connaissance du Christ, à la justice en lui et à la transformation dans sa mort, que dire de ce qui a été établi par les hommes ?

Mais à quoi bon nous appuyer sur nos arguments ou sur les exemples des saints ? Nous pouvons citer les affirmations du Seigneur lui-même et par elles confondre l'âme craintive, car il parle clairement et sans contradiction possible : "Celui d'entre vous qui ne renonce pas à tout ne

peut être mon disciple, dit-il" (Lc 14, 33). Et ailleurs : "Si tu veux être parfait...", puis il continue : "Va, vends tout ce que tu possèdes et donnes-en le prix aux pauvres...", après quoi il ajoute : "puis viens et suis moi". (Mt 19, 21)

Pour qui sait comprendre, la parabole du marchand veut évidemment signifier la même chose : "Le royaume des cieux, dit Jésus, est semblable à un marchand en quête de pierres précieuses ; lorsqu'il en a trouver une d'un grand prix, il court vendre tout ce qu'il a, afin de pouvoir l'acheter". (Mt 13, 45-46)

La pierre précieuse désigne assurément ici le royaume des Cieux, et le Seigneur nous montre qu'il est impossible de l'obtenir, si nous n'abandonnons tout ce que nous possédons : richesse, gloire, noblesse de naissance et tout ce que tant d'autres recherchent avidement.

Le Seigneur l'a déclaré, il est du reste impossible de s'occuper convenablement de ce que l'on fait, quand l'esprit est sollicité par des objets divers : "Personne ne peut servir deux maîtres" (Mt 6, 24), a-t-il dit, et encore : "Vous ne pouvez servir en même temps Dieu et Mammon". (Mt 6, 24)

C'est pourquoi le trésor qui est dans le ciel est le seul que nous puissions choisir pour y attacher notre cœur : "Car où est votre trésor, là est votre cœur" (Mt 6, 21). Si nous nous réservons donc des biens terrestres ou un superflu périssable, notre esprit y demeure enfoui comme dans la fange et notre âme reste incapable de contempler Dieu ; elle devient insensible aux désirs des splendeurs du ciel et des biens qui nous sont promis. Or, ces biens, nous ne pouvons les obtenir que si une aspiration ardente nous porte à les demander sans cesse et nous rend léger l'effort pour les atteindre.

Pratiquer le renoncement c'est donc, nous l'avons montré, s'affranchir des liens de cette vie terrestre et passagère, et se libérer des contingences humaines, afin d'être plus à même de marcher dans la voie qui conduit à Dieu. C'est se libérer des entraves afin de pouvoir posséder et user de ces biens plus estimables dont il est dit : "Beaucoup plus précieux que l'or et l'argent". (Ps 18, 11)

En résumé, c'est transporter le cœur humain dans la vie du ciel, en sorte qu'on puisse dire : "Notre patrie est dans les cieux" (Ph 3, 20), et surtout c'est commencer à nous assimiler au Christ, lequel s'est fait pauvre pour nous, de riche qu'il était (2 Co 8, 9), et à qui nous devons ressembler si nous voulons vivre conformément à l'Évangile.

Quand donc pourrons-nous avoir la contrition du cœur et l'humilité de l'esprit, ou nous affranchir de la colère, de la tristesse, des soucis et, en somme, de toutes les funestes passions de l'âme, si nous restons au sein des richesses et des préoccupations de la vie attachés au commerce des autres.

Bref, pourquoi celui qui ne veut même pas se mettre en peine pour le nécessaire, comme la nourriture et la vêtement, se laisserait-il retenir par les vils soucis de la richesse, épines qui viendraient entraver la fécondité de la graine que le divin semeur jette dans les âmes ? Car le Seigneur a dit : "Ceux-là ont reçu la semence au milieu des épines ; elle a été étouffée par les préoccupations, les richesses et les voluptés de la vie, et ils n'ont pas porté de fruits". (Lc 8, 14) (Retour)

Question : 9 : Quand on veut se joindre à ceux qui se sont donnés à Dieu, doit-on, avec indifférence, abandonner ses biens à ses proches qui pourraient en user mal ?

Réponse - Le Seigneur a dit : " Vends tout ce que tu as au profit des pauvres, afin d'avoir un trésor dans le ciel, puis viens et suis-moi" (Mt 19, 21), et : "Vendez tout ce que vous avez et faites l'aumône". (Lc 12, 33)

Je crois donc que celui qui renonce à toute propriété dans un tel but, ne peut cependant pas agir avec mépris vis-à-vis de ses biens. Il doit au contraire en prendre scrupuleusement soin, parce qu'ils sont désormais consacrés au Seigneur.

Il en disposera consciencieusement soit lui-même, s'il le peut et possède assez d'expérience, soit par des intermédiaires choisis, bien éprouvés d'abord, et ayant donné des gages qu'ils peuvent gérer prudemment et sagement ; il doit savoir, en effet, qu'il n'est pas sans danger de les abandonner à ses proches ou de laisser n'importe qui s'en occuper.

Celui qui a la charge d'administrer les biens du roi, même s'il ne s'en approprie aucun, ne sera cependant pas exempt de faute dès qu'il perdra, par sa négligence, l'occasion d'en acquérir de nouveaux. Or, s'il en est ainsi, à quel jugement doivent s'attendre ceux qui se sont montrés lâches et négligents dans l'administration des biens désormais dédiés au Seigneur ? Ne s'exposent-ils pas à la condamnation qui attend les indolents, conformément aux paroles de l'Ecriture : "Maudit celui qui accomplit négligemment les œuvres du Seigneur". (Jr 48, 10)

Nous devons cependant toujours faire attention que sous couleur d'observer un commandement nous n'en transgressions manifestement un autre.

Ainsi ne convient-il pas d'entrer en querelles et en procès avec ceux qui agiraient mal, car la dispute ne sied pas aux serviteurs de Dieu (2 Tm 2, 24). Si nous sommes dépouillés, fut-ce par nos parents, il faut nous rappeler ce que dit le Seigneur : "Il n'est personne qui n'abandonne sa maison, ses frères, ses sœurs, son père, sa mère, sa femme, ses enfants et ses champs, je ne dis pas : purement et simplement, mais à cause de

moi et de l'Évangile, et qui ne reçoive le centuple en ce monde et la vie éternelle dans le siècle à venir". (Mc 10, 29-30)

Certes, suivant le précepte du Christ : "Si ton frère pêche, va et corrige-le..." (Mt 18, 15), il faut montrer à ces imprudents qu'ils font mal et que leur larcin est sacrilège ; mais la religion défend de les citer devant les tribunaux civils, car il est dit : "Si quelqu'un veut t'appeler en jugement et prendre ta tunique, donne-lui aussi ton manteau" (Mt 5, 40), et : "Si quelqu'un d'entre vous a une querelle, osera-t-il la porter devant les tribunaux des méchants plutôt que devant les saints ?" (1 Co 6, 1). C'est en présence de ceux-ci que nous les appellerons donc, en ayant en vue le salut de nos frères bien plus que la possession des richesses, car le Seigneur après avoir dit : "S'il t'écoute", a ajouté : "tu auras gagné, non pas des richesses, mais, ton frère". (Mt. 18, 15)

Il peut arriver que pour établir la vérité, et lorsque celui-là même qui a commencé la querelle nous fait comparaître au tribunal ordinaire, nous nous y rendions pour réfuter l'accusation. N'y allons cependant pas les premiers, mais suivons plutôt ceux qui nous citent, non pour satisfaire notre goût de querelle, mais pour faire connaître la vérité. Ainsi nous arracherons notre adversaire au mal malgré lui, et nous-même, nous n'enfreindrons pas les commandements, mais nous serons de vrais ministres de Dieu, ennemi des querelles et de la cupidité, qui tiennent bon avec calme pour la manifestation de la vérité, et ne dépassent jamais en rien la limite assignée au zèle. (Retour)

Question : 10 - Faut-il recevoir tous ceux qui se présentent, ou qui faut-il recevoir ? Faut-il admettre immédiatement ou après une probation, et quelle probation ?

Réponse - Dans sa divine Bonté Notre Seigneur Jésus-Christ a dit et proclamé : "Vous qui souffrez et êtes surchargés, venez à moi et je vous soulagerai". (Mt 11, 28)

Il n'est donc pas sans danger de repousser ceux qui viennent à nous pour servir le Seigneur et prendre, avec son joug suave, le fardeau de ses commandements qui nous élèvent jusqu'au ciel.

Sans doute il ne faut pas admettre qu'on se présente aux règles de la piété comme avec des pieds non lavés, mais imiter Notre Seigneur interrogeant sur sa vie le jeune homme qui vint à lui. Ayant appris qu'elle avait été bonne, il lui montra ce qui restait à faire pour atteindre la perfection, puis lui permit de le suivre.

Ainsi devons-nous évidemment nous enquerir du passé de ceux qui se présentent.

A ceux qui auront déjà pratiqué le bien, il faudra montrer la perfection des commandements. Pour les autres, qu'ils se convertissent après une

vie de péché, ou qu'ils abandonnent un état d'indifférence pour chercher la vie de perfection dans la connaissance de Dieu, il faut examiner leur caractère, de peur qu'ils ne soient instables et ne changent facilement. De tels inconstants sont en effet suspects, car ils n'arrivent eux-mêmes à aucun résultat, et viennent en outre nuire aux autres, répandant sur notre vie mensonges, blâmes et calomnies méchantes.

Cependant, comme avec du zèle tout se corrige, et que la crainte de Dieu vient à bout de toutes les déficiences de l'âme, il ne faut pas non plus les repousser, mais les mettre à même de s'exercer convenablement, et de faire, avec le temps et des efforts continuels, la preuve de leur bonne volonté. Si l'on constate alors en eux quelque fermeté, on pourra les recevoir sans danger ; sinon, on les renverra tant qu'ils ne font pas partie de la fraternité, à laquelle, par conséquent, cet essai ne portera aucun préjudice.

Quelqu'un a-t-il vécu jusque là dans le péché ? Il faut alors bien examiner si la honte ne le retient pas d'avouer ses fautes secrètes et de s'accuser lui-même, s'il déteste et renie les complices de ses méfaits, selon cette parole : "Écartez-vous de moi, vous tous qui commettez l'iniquité" (Ps 6, 9), et enfin s'il offre, pour l'avenir, des garanties qu'il ne se laissera plus entraîner par ses passions dans la suite.

Un genre d'épreuve qui convient à tous, est de voir s'ils acceptent sans rougir n'importe quelle humiliation, au point de remplir les offices les plus vils, quand la raison en reconnaît l'utilité.

Enfin, lorsque quelqu'un a été éprouvé de toutes façons par des esprits judicieux et reconnu pour être un instrument facile au Maître, prêt à toute bonne action, il peut être admis parmi ceux qui se sont consacrés au Seigneur.

Avant tout, à celui qui laisserait une situation en vue dans le monde, pour venir pratiquer l'humilité à l'exemple de notre Seigneur Jésus Christ, il faudrait imposer un exercice comme considéré comme des plus humiliants par les gens du monde, et voir s'il donne pleine certitude qu'il travaille pour Dieu sans rougir. (Retour)

Question : 11 : Des esclaves

Réponse - Les esclaves qui s'enfuient pour venir se joindre à la fraternité doivent être exhortés et ramenés à de meilleurs sentiments, puis renvoyés à leur maître.

Ainsi fit le bienheureux Paul qui engendra Onésime à l'Évangile et le renvoya ensuite à Philémon (Philém 10, 12). Il avait assuré l'un que le joug de la servitude, porté loyalement pour plaire à Dieu, rend digne du royaume céleste, et il suppliait le second, non seulement de remettre la

peine imminente en souvenir de ce que dit le véritable Maître : "Si vous pardonnez aux hommes, votre Père céleste vous pardonnera, à vous aussi vos péchés" (Mt 6, 14), mais encore d'user même à son égard d'une plus grande bonté, écrivant à cet effet : "Peut-être est-il parti pour une heure, afin que tu le retrouves pour l'éternité, non plus comme esclave, mais comme frère". (Phm 15, 16)

Toutefois, si le maître est méchant, donne des ordres iniques et oblige l'esclave à violer la loi de notre vrai Maître, Jésus-Christ, il faut lutter pour que le nom du Seigneur ne soit pas outragé dans l'accomplissement par l'esclave d'un acte déplaisant à Dieu. Et voici en quel sens il faut lutter : on préparera l'esclave à subir les mauvais traitements afin d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes (Ac 5, 29), ou bien on le recevra en acceptant, pour plaire à Dieu, les attaques lancées à cause de lui contre ceux qui l'auront accueilli. (Retour)

Question : 12 - Comment il faut recevoir les gens mariés

Réponse - Lorsque les gens mariés veulent mener une telle vie, il faut leur demander s'ils le font d'accord avec leurs conjoints, conformément à la parole de l'Apôtre : "Ils n'ont plus la disposition de leur propre corps" (1 Co 7, 4). On doit alors les recevoir en présence de témoins, car rien ne doit être préféré à l'obéissance à Dieu.

Si ne faisant aucun cas du désir de plaire à Dieu, l'autre partie n'est pas consentante et fait opposition, on se souviendra de l'Apôtre qui dit : "C'est dans la paix que Dieu vous a appelés" (1 Co 7, 15) et on se conformera à l'enseignement du Seigneur : "Si quelqu'un vient à moi sans haïr son père et sa mère, sa femme et ses enfants..., il ne peut être mon disciple" (Lc 14, 26). Il ne faut, en effet, rien préférer à la soumission à Dieu. Du reste nous avons souvent remarqué qu'une prière fervente et un jeûne assidu font prévaloir le désir de vivre en chasteté, car ceux qui s'obstinent dans le refus, Dieu agit parfois sur leur corps pour les obliger à céder au bon dessein. (Retour)

Question : 13 - Qu'il est utile d'exercer également au silence les nouveaux venus.

Réponse - Il est bon que les nouveaux venus s'exercent également au silence. En même temps qu'ils donneront une preuve palpable de leur empire sur eux-mêmes en dominant leur langue, ils s'appliqueront avec zèle, en gardant un silence constant et parfait, à apprendre de ceux qui savent manier la parole, comment interroger et comment répondre.

Le ton de la voix, la discrétion dans les paroles, le moment opportun, la nature spéciale des termes familiers et particuliers à ceux qui vivent dans la piété : autant de choses qu'il est impossible de connaître, si l'on a pas désappris les usages du monde. Or le silence permet d'oublier les anciennes habitudes en ne les pratiquant plus, et il donne le temps de s'instruire des bonnes.

C'est pourquoi, en dehors, bien entendu, de la psalmodie, il faut garder le silence, et ne parler que si l'on est obligé, soit par l'utilité personnelle, comme la direction de son âme, ou en absolue nécessité au cours d'un travail, soit encore parce qu'on est interrogé d'urgence. (Retour)

Question : 14 - De ceux qui se consacrent au Seigneur et cherchent ensuite à renier leur promesse

Réponse - Si quelqu'un est admis dans la fraternité, et manque ensuite à sa profession, qu'il soit considéré comme pécheur envers Dieu, en présence de qui et envers qui il a consenti à s'engager par un pacte. Or : "Si quelqu'un pêche contre Dieu, est-il dit, qui priera encore pour lui ?" (1 Sam 2, 25), car celui qui s'est voué à Dieu, puis se retire pour vivre autrement, devient voleur sacrilège, puisqu'il s'est dérobé lui-même au Seigneur et a repris l'offrande faite à Dieu.

Il est donc juste que les frères ne lui ouvrent plus leur porte, même s'il revenait simplement en passant demander un abris ; car la règle apostolique est bien claire, elle nous ordonne de nous écarter de tout indiscipliné, et de ne pas l'admettre parmi nous, afin qu'il rentre en lui-même. (2 Th 3, 14) (Retour)

Question : 15 - A partir de quel âge faut-il permettre de se consacrer à Dieu et considérer l'engagement à la chasteté comme valide ?

Réponse - Le Seigneur a dit : "Laissez venir à moi les petits enfants" (Mc 10, 114), tandis que l'Apôtre loue ceux qui ont étudié les saintes Ecritures dès leur enfance (2 Tm 3, 15), et exhorte à faire l'éducation des enfants en les disciplinant et en les corrigeant dans le Seigneur (Ep 6, 4).

Il nous semble donc qu'à tout âge, même dans la première enfance, on peut venir à nous et être reçu. Nous accueillerons ceux qui n'ont plus de parents, pour devenir, à l'envi de Job (Jb 29, 12), pères des orphelins, et ceux que leurs parents eux-mêmes nous amèneront, nous les admettrons en présence de témoins, pour ne pas donner occasion à ceux qui la cherchent et pour fermer la bouche à ceux qui nous calomnient.

Pour cette même raison, il faut les recevoir, certes, mais pas d'emblée, et il ne convient pas de les mettre au nombre et au rang des frères dans la communauté, de peur que la honte d'un insuccès ne rejaillisse sur la vie consacrée à Dieu.

Il convient, sans doute, d'élever ces enfants avec amour comme étant ceux de tous les frères, mais dans les communautés, tant d'hommes que de femmes, on doit leur donner nourriture et logement séparés. De la sorte ils n'apporteront pas trop de liberté ou trop de hardiesse dans leurs relations avec leurs aînés, et ne se trouvant que rarement avec eux, ils conserveront la réserve nécessaire vis-à-vis de leurs maîtres.

D'autre part, il y aurait à craindre qu'à la vue des frères plus âgés punis pour des manquements à leur devoir commis par suite d'inattention, ces enfants n'acquièrent, parfois même à leur insu, quelque inclination au mal, ou bien qu'ils ne s'enorgueillissent en constatant que de plus anciens sont souvent en faute, dans des circonstances où eux-mêmes agissent correctement. Ne diffèrent guère, en effet, des enfants ceux qui raisonnent en enfants ; il n'est donc pas étonnant de rencontrer les mêmes défauts chez les uns et les autres.

Il ne faut pas non plus que ce que les anciens font correctement à cause de leur âge, les enfants, par suite de leur contact continu avec eux, ne soient tentés de le faire aussi, mais prématurément et mal.

Pour ces raisons et tant d'autres motifs de convenance, il faut séparer l'habitation des enfants de celle des frères. La demeure des ascètes qui sont déjà formés ne sera donc pas non plus troublée par les leçons et les exercices nécessaires pour les jeunes. Cependant, les prières déterminées aux différentes heures du jour seront communes aux uns et aux autres, car les plus jeunes s'habituent à la componction en suivant l'exemple des anciens, et ceux qui les éduquent reçoivent d'eux dans la prière un secours appréciable.

On fixera convenablement pour les enfants un régime particulier et un règlement spécial pour ce qui regarde le sommeil et les veilles, l'heure, la quantité et la qualité des repas.

On mettra à leur tête l'ancien qui aura le plus d'expérience et qui sera connu pour sa patience. Avec une paternelle bonté et par de sages paroles, il redressera les erreurs des enfants, et donnera à chacun le traitement qui convient à sa faute, afin de punir le coupable et d'exercer en même temps son âme à maîtriser les passions. L'un d'eux, par exemple, s'est-il mis en colère contre un compagnon ? Qu'il soit obligé de le servir, et de se mettre à sa disposition, dans la mesure même de son emportement ; car l'orgueil étant ce qui excite le plus souvent en nous la colère, l'habitude de l'humilité brise en l'âme l'élan de sa violence. A-t-il pris des aliments en dehors du temps fixé ? Qu'il reste sans manger la plus grande partie du jour. L'a-t-on vu manger immodérément ou malproprement ? Qu'à l'occasion, il regarde les

autres manger comme il faut, sans pouvoir manger lui-même, de façon à être en même temps corrigé par la privation, et éduqué dans les convenances. A-t-il proféré quelque parole inutile, offensante pour le prochain, quelque mensonge ou autre parole défendue ? Qu'il soit puni par le ventre et mis au silence.

Il est nécessaire aussi de donner aux enfants une instruction conforme au but qu'ils poursuivent. Ils doivent donc apprendre à se servir des paroles tirées de l'Écriture et, au lieu de fables, on doit leur enseigner des récits merveilleux de l'histoire, les instruire des sentences prises dans le Livre des Proverbes, et leur donner des récompenses pour la mémoire qu'ils garderont des noms et des faits. C'est donc avec plaisir et comme en se jouant, qu'ils atteindront le but, sans difficultés ni heurts.

En s'y prenant bien, on obtiendra facilement de ces enfants l'attention et l'habitude de n'être pas distraits, si leurs maîtres leur demandent à tout instant ce qu'ils pensent et à quoi ils songent. La simplicité de leur âge, leur naïveté et leur inaptitude au mensonge les fera exposer sans détour les secrets de leur âme. De peur d'être constamment surpris dans les pensées défendues, l'enfant évitera de laisser errer son esprit, et, par crainte de la honte inhérente aux reproches, il se reprendra lui-même, dès que ses pensées ne seront pas ce qu'elles doivent être.

C'est donc lorsque l'âme est encore malléable, tendre et molle comme la cire, capable de recevoir facilement les formes qu'on lui donne, qu'il faut sans tarder l'exercer au bien. Lorsque survient la raison et qu'arrive le jugement, elle peut prendre son essor, forte des notions élémentaires reçues auparavant et de la formation à la piété qui lui aura été donnée. La raison lui montrera l'opportunité de bien faire et l'habitude lui en procurera la facilité.

Alors on pourra admettre à la promesse de chasteté, promesse enfin sûre, formulée avec jugement et conviction personnelle, en plein exercice de la raison, par suite de quoi récompenses et punitions seront distribuées par le Juge équitable à ceux qui s'y conformeront ou à ceux qui l'enfreindront, selon le mérite de leurs actions.

Comme témoins de cette résolution, il faut prendre les supérieurs ecclésiastiques, afin qu'ils consacrent le corps du profès comme une offrande faite à Dieu et confirment la valeur de la profession par leur témoignage, "car, est-il dit, toute parole sera confirmée sur la foi de deux ou trois témoins" (Mt 18, 16). Ainsi d'une part on ne pourra blâmer le zèle des frères, et, d'autre part, celui qui sera voué à Dieu ne trouvera aucune excuse à son impudence, s'il veut s'en aller dans la suite.

Pour celui qui n'embrasse pas la vie de chasteté, parce qu'il lui est impossible de s'appliquer aux choses de Dieu, il sera congédié devant les mêmes témoins.

Enfin celui qui s'engage doit réfléchir longuement, et il convient de le laisser délibérer plusieurs jours en lui-même pour ne pas avoir l'air de l'attirer malgré lui, mais ensuite il faut le recevoir et le mettre au nombre des frères en lui donnant la participation à la table et au logis des profès.

Nous avons oublié de dire, mais il est encore temps d'en parler, que puisqu'il faut enseigner certains métiers dès l'enfance, lorsque certains de ces enfants paraissent aptes à recevoir cet enseignement, nous ne défendons pas qu'ils passent la journée avec leurs instructeurs, mais pour la nuit et pour les repas ils doivent se retrouver avec leurs compagnons. (Retour)

Question : 16 - La tempérance est-elle nécessaire à ceux qui veulent vivre saintement ?

Réponse - Qu'il doive être question de la tempérance, la chose ne fait pas de doute. Tout d'abord, parce que l'Apôtre met la tempérance au nombre des fruits du saint Esprit (Ga 5, 23), ensuite parce qu'il affirme que c'est elle qui a rendu son ministère irréprochable : "Dans les souffrances, dit-il, dans les veilles, dans le jeûne, dans la continence" (2 Co 6, 5), et ailleurs : "Dans la peine, dans la fatigue, dans les veilles fréquentes, dans la faim, dans la soif, dans les jeûnes répétés" (2 Co 11, 27) ; il ajoute aussi : "Un athlète doit se modérer en tout". (1 Co 9, 25)

C'est que nul moyen n'est plus apte que la tempérance à mortifier et à asservir le corps. L'effervescence de la jeunesse et la fougue des passions trouvent en elle un frein puissant qui les contient.

"La vie délicate n'apporte rien à l'insensé" dit Salomon (Pr 19, 10), et quoi de plus insensé que la chair se livrant aux délices, et la jeunesse aux égarements ? C'est pourquoi l'Apôtre dit : "N'accomplissez pas les désirs de la chair en cédant à la concupiscence" (Rm 13, 14), et : "celle qui est dans les voluptés est déjà morte". (1 Tm 5, 6)

L'exemple du riche qui avait vécu dans les délices nous montre aussi la nécessité de la tempérance, si nous ne voulons nous entendre répéter ce qui lui a été dit : "La part de bien, tu l'as reçue déjà dans la vie". (Lc 16, 25)

L'Apôtre nous dit encore combien l'intempérance est à craindre lorsqu'il cite parmi les caractères de l'apostasie : "Aux derniers jours il y aura des moments durs à supporter, car les hommes seront épris d'eux-mêmes" (2 Tm 3, 1-2), et après avoir énuméré quelques formes du mal, il ajoute : "...calomnieux, intempérants". (2 Tm.3, 3)

Esaü, d'ailleurs, éprouva combien l'intempérance est le plus grand des maux, lorsque pour un seul plat d'aliments, il vendit ses droits d'aînesse

(Gn 25, 33), et la première désobéissance de l'homme eut son origine dans l'intempérance.

Tous les saints, au contraire, ont mérité ce témoignage qu'ils ont vécu dans la tempérance, et la vie des bienheureux tout entière, l'exemple de Notre Seigneur dans son séjour mortel nous y portent.

C'est à la suite d'une longue persévérance dans le jeûne et la prière que Moïse reçut la loi (Dt 9, 9) et put entendre la parole de Dieu "comme celle d'un ami parlant à son ami" (Ex 33, 11). Elie ne fut jugé digne de voir Dieu que lorsqu'il eut jeûné lui-même dans la même mesure (1 R 19, 8). Et que dire de Daniel ? comment parvint-il à ses visions merveilleuses ? N'est-ce pas après le vingtième jour de jeûne ? (Dn 10, 3) Comment les trois enfants éteignirent-ils la violence du feu ? N'est-ce pas grâce à la tempérance ? (Dn 1, 8) Et Jean ? Dès le commencement il vécu dans la tempérance (Mt 3, 4 ; Lc 1, 15). Le Seigneur lui-même commença sa vie publique en la pratiquant (Mt 4, 2).

Nous appelons évidemment tempérance non la complète abstention des aliments, car cela provoquerait inévitablement la mort, mais le renoncement aux choses agréables, pratiqué pour émousser l'orgueil de la chair au profit de la piété. En somme, c'est en tout ce dont veulent jouir ceux qui vivent selon leurs passions que nous devons nous modérer, lorsque nous nous soumettons aux règles de la perfection.

Ce n'est pas seulement contre les plaisirs de la bouche qu'est dirigée la pratique de la tempérance, car elle comprend aussi le renoncement à tout ce qui pourrait entraver la pratique de la vertu. Le parfait tempérant ne commande donc pas à son ventre pour être ensuite vaincu par la gloire humaine ; il ne maîtrise pas ses mauvais instincts, sans dominer aussi l'appétit de la richesse et n'importe quelle autre inclination méprisable à la colère, à la jalousie ou d'autres sentiments, qui asservissent ordinairement les âmes grossières.

Je pense bien que l'on peut remarquer particulièrement à propos du précepte de la tempérance ce que l'on constate au sujet des commandements, c'est-à-dire qu'ils se tiennent entre eux, et qu'il est impossible de les observer séparément. Humble est celui qui domine son goût pour la gloire ; pauvre dans l'esprit voulu par l'Evangile, celui qui se modère dans l'usage de la richesse et doux celui qui commande à sa colère et son emportement.

La tempérance parfaite exige essentiellement qu'on impose une mesure à sa langue, des limites aux yeux et la simplicité aux oreilles : qui n'est pas fidèle en cela est un homme sans modération ni retenue. Vous voyez comment autour de ce seul précepte tous les autres se rangent comme en un cœur ? (Retour)

Question : 17 - Qu'il faut aussi se modérer dans le rire

Réponse - Voilà un point fort négligé et cependant bien digne d'attention toute spéciale de la part de ceux qui pratiquent l'ascétisme.

Se livrer au rire bruyant et immodéré est un signe d'intempérance et prouve qu'on ne sait ni se maintenir dans le calme, ni réprimer la frivolité de l'âme par la sainte raison. Il n'est pas inconvenant de montrer, jusqu'au sourire joyeux, l'épanouissement de l'âme, comme l'indique ce proverbe de l'Écriture : "Cœur joyeux, figure sereine" (Pr 15, 13), mais rire aux éclats et en être secoué malgré soi, n'est pas le fait de l'âme tranquille, éprouvée ou maîtresse d'elle-même.

Ce genre de rire, l'Éclésiaste le réprouve aussi comme le grand adversaire de la stabilité de l'âme : "J'ai condamné le rire comme un égarement"(Qo 2, 2), et : "Le rire de l'insensé est comme le crépitement des épines sous la chaudière"(Qo 7, 7).

Le Seigneur lui-même a bien voulu éprouver tous les sentiments inséparables de la nature humaine et montrer sa vertu dans la fatigue, par exemple, ou dans la compassion envers les malheureux mais, comme l'attestent les récits évangéliques, il n'a jamais céder au rire ; bien plus il se lamente sur ceux qui rient. (Lc 6, 25)

Ne nous laissons cependant pas tromper par l'équivoque, car l'Écriture appelle souvent rire la joie de l'âme et le plaisir provoqué par diverses espèces de biens ; ainsi s'exclame Sara : "Dieu m'a accordé de rire" (Gn 21, 6), de même Jésus dit : "Bienheureux vous qui pleurez, parce que vous rirez"(Lc 6, 21), et Job : "Bouche sincère connaîtra le rire" (Jb 8, 21). Toutes ces expressions sont prises pour l'allégresse, qui se fonde sur le contentement de l'âme.

Si quelqu'un est donc au dessus des passions, ne subit pas l'attrait du plaisir, ou du moins ne lui cède pas, mais se domine avec fermeté en présence de toute jouissance nuisible, celui-là est parfaitement tempérant, et il est manifeste qu'étant tel il s'écartera de toute faute. Il est même des circonstances où il faut s'abstenir des choses permises et nécessaires à la vie, ainsi lorsque l'intérêt d'un frère le demande, comme dit l'Apôtre : "Si la nourriture que je prends scandalise mon frère, je ne mangerai plus de viande" (1 Co 8, 13). Il avait la faculté de vivre selon l'Évangile, mais il n'en a pas usé de peur de faire obstacle à ce même Évangile du Christ. (1 Co 9, 12)

La tempérance est la destruction du péché, l'anéantissement des passions, la mortification du corps, jusque dans ses appétits et ses désirs, le principe de la vie spirituelle et le gage des biens éternels, car elle brise en elle l'aiguillon de la volupté. Le plaisir est, en effet, le grand appât du mal qui nous rend nous, hommes, si enclins au péché, et par lequel toute âme est attirée vers la mort, comme par un hameçon. En ne se laissant ni efféminer par lui ni courber sous son joug, on échappe,

grâce à la tempérance, à toute faute ; cependant, si, après l'avoir fui dans la plupart des occasions, on vient à lui céder, ne fut-ce qu'une seule fois, on n'est pas tempérant, pas plus que n'est en bonne santé celui qui est atteint d'une seule maladie, pas plus que n'est libre celui qui se laisse dominer par un seul maître et une fois par hasard.

Les autres vertus, parce qu'elles s'exercent dans le secret de l'âme apparaissent peu aux yeux des hommes, la tempérance, au contraire, signale qui la possède à tous ceux qu'il rencontre. Comme la corpulence et les belles couleurs caractérisent l'athlète, ainsi la maigreur et la pâleur qui résultent des privations, font connaître le chrétien, car étant athlète du Christ, c'est dans l'affaiblissement du corps qu'il vient à bout de son ennemi et montre jusqu'où il peut soutenir les combats spirituels, selon ces paroles : "C'est lorsque je suis faible que je me sens fort". (2 Co 12, 10)

Combien il est profitable ne fut-ce que de voir la conduite du tempérant ! Usant à peine et en petites quantités des choses nécessaires, comme pour rendre à la nature un service qui lui pèse, trouvant trop long le temps qu'il faut y consacrer, il est vite levé de table pour s'empresse au travail. Je crois bien qu'aucun discours ne pourrait toucher l'âme de celui qui est esclave de son ventre, et l'amener à se convertir, comme une seule rencontre avec celui qui est tempérant.

Voilà, me semble-t-il, ce que veut dire manger et boire pour la gloire de Dieu : c'est faire en sorte que, même à table, nos bonnes actions resplendissent pour glorifier notre Père, qui est dans les cieux. (Retour)

Question : 18 : Qu'il faut goûter de tous les mets qu'on nous présente

Réponse : Sans doute, il est nécessaire d'établir ce principe que la tempérance est requise chez les athlètes de la piété pour maîtriser le corps : "Un athlète, en effet, évite tout excès" (1 Co 9, 25) ; mais il ne faut pas tomber dans l'erreur de ceux qui se sont cautérisé la conscience et, par suite, s'abstiennent des aliments créés par Dieu pour que les fidèles en usent en lui rendant grâce (1 Tm 4, 2-3). Il faut donc, lorsque l'occasion s'en présente, toucher à chaque mets suffisamment pour manifester aux yeux de tous que pour les purs tout est pur (Tt 1, 15), que toute chose créée par Dieu est bonne et qu'on ne doit rien rejeter de ce qu'on peut prendre avec actions de grâce : "Car la parole de Dieu et la prière l'ont sanctifié" (1 Tm 4, 4-5). Quant à l'objectif de la tempérance on le réalise de cette façon : d'une part on use selon ses besoins des choses les plus simples, nécessaires à la vie, en évitant toute satiété, et d'autre part on s'abstient de tout ce qui n'est que pour le plaisir.

Ainsi nous émousserons l'aiguillon de la volupté, nous éviterons pour notre part la faute de ceux qui se sont insensibilisé la conscience, et nous échapperons au soupçon d'excès dans l'un ou l'autre sens :

"Pourquoi, dit l'Apôtre, ma liberté serait-elle jugée par la conscience d'autrui ?" (1 Co 10, 29)

La tempérance est le signe qu'on est mort avec le Christ et que l'on mortifie ses membres sur la terre. C'est elle, nous le savons, qui engendre la chasteté, procure la santé, écarte enfin puissamment les obstacles à la fécondité en bonnes œuvres dans le Christ, puisque, selon son expression, les soucis de ce monde, les plaisirs de la vie et tous les autres désirs étouffent la parole de Dieu et la rendent stérile (Mt 13, 22). C'est devant elle aussi que les démons fuient, car le Seigneur lui-même nous a appris que cette race n'est mise en fuite que par le jeûne et la prière. (Mt 17, 20) (Retour)

Question : 19 : Quelle est la norme de la tempérance ?

Réponse : Pour ce qui est des passions de l'âme il n'y a qu'une mesure à fixer à la tempérance : c'est le renoncement complet à toutes celles qui tendent au plaisir coupable.

Quand aux aliments, au contraire, comme les besoins diffèrent pour les uns et les autres selon l'âge, les occupations et la constitution physique, il faut des régimes et des traitements divers. Il en résulte qu'on ne peut, dans une seule règle, embrasser toutes celles qui s'imposent dans l'exercice de la piété, mais en fixant ce qui convient aux santés normales, nous permettons aux supérieurs d'établir prudemment des exceptions pour les cas particuliers. Il n'est pas possible en effet de parler de chacun ; il faut se borner à donner des directives communes et générales.

D'accord en cela avec celui qui a dit : "On donnait à chacun selon ses besoins" (Ac 2, 45), les supérieurs tiendront toujours raisonnablement compte des nécessités, pour procurer des soulagements dans la nourriture aux malades, à ceux qu'un travail soutenu aura épuisés, et à ceux qui se préparent à une grande fatigue, comme un voyage ou tout autre effort pénible.

Il n'est pas possible de déterminer pour les repas ni l'heure, ni la qualité, ni la quantité, mais on aura généralement en vue de satisfaire aux besoins. Se remplir le ventre et s'alourdir par les aliments mérite cette malédiction du Seigneur : "Malheur à vous qui êtes maintenant rassasiés !" (Lc 6, 25) ; le corps en est du reste rendu incapable d'énergie et disposé au sommeil ou aux maladies.

Il ne faut pas non plus manger par gourmandise, mais pour vivre, en évitant de s'adonner au plaisir, car être esclave de la volupté n'est autre chose que se faire un Dieu de son ventre. Parce que notre corps se dépense et s'épuise constamment, il a besoin de réfection, et c'est pour cela que le besoin de nourriture est dans la nature elle-même, mais la

juste norme que la raison nous fixe est de boire et de manger pour autant qu'il est nécessaire, afin de soutenir le corps en lui restituant ce qu'il a perdu.

Les aliments à employer sont ceux qui sont les plus simples à préparer. C'est ce que nous enseigne le Seigneur par la façon dont il se chargea de nourrir le peuple fatigué, de peur qu'il ne vint à défaillir en chemin, ainsi que le raconte l'Évangile (Mt 15, 32). Alors en effet, qu'il aurait pu faire un miracle plus éclatant, en imaginant dans le désert un repas magnifique, il présenta à ceux qui l'avaient suivi une nourriture si simple et si frugale, qu'elle se réduisait à du pain d'orge avec un peu de poisson (Jn 6, 9). De breuvage, il n'en est pas fait mention, car nous avons tous à notre disposition l'eau que fournit la nature en suffisance pour nos besoins, à moins que celle-ci ne soit nuisible à quelque malade et ne doive être écartée comme Paul le conseille à Timothée (1 Tm 5, 23).

Du reste tout ce qui nuit doit être évité, car il ne faut pas prendre pour soutenir le corps des aliments qui soient ensuite eux-mêmes les ennemis du corps et l'entravent dans l'accomplissement de son devoir, et ceci nous enseigne également à prendre l'habitude de fuir les aliments nuisibles, même lorsqu'ils nous plaisent.

On doit de toute façon préférer les mets les plus faciles à se procurer, et ne pas donner, sous prétexte d'abstinence, beaucoup de soins aux mets les plus recherchés et les plus coûteux en préparant les aliments au moyen des meilleurs assaisonnements. On choisira au contraire ce qu'on trouve le plus facilement dans la contrée, coûte peu et est d'usage commun ; on n'emploiera les aliments amenés du dehors, comme l'huile ou chose semblable, qu'en cas de nécessité vitale ou pour soulager un malade, encore faut-il que ce soit possible sans trop d'ennuis, d'agitation et de soucis. (Retour)

Question : 20 : Quelle table offrir aux hôtes ?

Réponse : La vaine gloire, le désir de plaire aux hommes, agir pour être vu : voilà ce qui est absolument interdit aux chrétiens dans toute leur conduite, car, même lorsqu'on observe la loi, si on le fait pour être remarqué ou loué des hommes, on perd le droit à la récompense. Ceux qui ont embrassé l'humilité sous toutes ses formes pour obéir au Seigneur doivent donc fuir la vaine gloire par-dessus tout.

Quand nous voyons ceux du dehors rougir de ce que la pauvreté a d'humiliant et préparer une table abondante et somptueuse aux hôtes qu'ils reçoivent, je crains fort que nous aussi, sans nous en rendre compte, nous ne tombions dans le même défaut et ne méritions ce

reproche de rougir de la pauvreté proclamée pourtant bienheureuse par le Christ. (Mt 5, 3)

Pas plus qu'il ne nous convient de nous procurer de l'extérieur des vases d'argent, des voiles de pourpre, un lit moelleux et des couvertures précieuses, nous ne pouvons composer des repas sortant fort de notre ordinaire. Si nous courons à la recherche de ce qui n'est pas strictement requis par la nécessité, mais a été inventé pour servir à la misérable volupté ou à la funeste gloriole, notre conduite est indigne de notre idéal et incompatible avec lui. Bien plus, elle fait un tord considérable à ceux qui vivent dans la mollesse et ramenant la béatitude aux plaisirs du ventre, nous voient nous tourner vers les mêmes viles préoccupations que les leurs.

Si la volupté est un mal détestable, nous ne devons jamais nous y livrer, car absolument rien de ce qui est réprouvé en soi ne peut convenir en aucune circonstance. Ceux qui vivent dans les délices, usent des meilleurs parfums et boivent les vins les plus fins, encourent la condamnation de l'Évangile (Am 6, 6), et la veuve qui cède au plaisir est de son vivant considérée comme déjà morte (1 Tm 5, 6) ; quant au riche, il a été privé du paradis pour sa vie de plaisir. (Lc 16, 22)

Que nous importe à nous le faste ? Survient-il un hôte ? Si c'est un confrère qui poursuit le même but que nous, il reconnaîtra sa propre table ; ce qu'il a laissé chez lui, voilà ce qu'il retrouvera chez nous. Mais il est fatigué du voyage ? Donnons-lui alors ce qui est nécessaire pour se restaurer.

Un autre est venu. Il est du monde ? Qu'il apprenne par les faits ce que la parole n'a pu lui faire admettre et qu'on lui montre le modèle et l'exemple de la frugalité dans la nourriture. Qu'on lui rappelle la table des chrétiens et la pauvreté supportée sans honte pour l'amour du Christ. S'il ne le comprend pas, mais trouve cela ridicule, il ne nous ennuiera pas une seconde fois.

Pour nous, lorsque nous voyons des riches mettre au premier rang la jouissance des plaisirs, nous gémissons beaucoup sur eux : en passant leur vie dans la vanité et en faisant leurs dieux des délices, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils reçoivent dans cette vie leur part de biens, et en jouissant ici-bas, ils se précipitent dans le feu ardent qui a été préparé pour eux. Si nous en avons l'occasion n'hésitons pas à le leur dire.

Dans le cas où nous aussi nous tomberions dans ces erreurs et chercherions de tout notre pouvoir les plaisirs de la table et le faste agréable aux yeux, je crains que nous ne démolissions en fait ce que nous avons l'air de bâtir et que nous ne nous condamnions nous-même par les principes qui nous servent à juger les autres. Ce serait vivre en hypocrites, occupés à prendre tantôt une attitude et tantôt une autre, si même nous allons pas jusqu'à changer de vêtements quand nous nous rencontrons avec un personnage fastueux.

Si cela est méprisable, il l'est cependant encore plus de modifier notre propre régime à cause des amateurs de bonne chère. Il n'y a qu'une seule façon de vivre en chrétien, puisqu'il n'y a non plus qu'un seul but : la gloire de Dieu. "Que vous mangiez, que vous buviez, ou que vous fassiez n'importe quoi, faites tout pour la gloire de Dieu", dit Paul en parlant dans le Christ. (1 Co 10, 31)

La vie des gens du monde au contraire est variée et multiforme, parce qu'ils changent constamment pour plaire au premier venu.

Il s'ensuit que toi-même, lorsque tu prépares sur la table de ton frère des mets abondants et destinés à flatter le goût, tu l'accuses de rechercher le plaisir et tu l'insultes en le faisant paraître gourmand, puisque tu lui prêtes de telles inclinations. N'est-ce pas bien souvent en voyant quelle nourriture est préparée et comment elle l'est, que nous devinons qui on attend et ce qu'il vaut ?

Le Seigneur n'a nullement loué Marthe, très affairée à le servir, mais il a dit : "Tu te troubles et te préoccupes de trop de choses ; il n'est besoin que de peu, voire d'une seule chose" (Lc 10, 41-42). "Peu", signifie évidemment ce qui est à préparer ; "une seule chose", le but que l'on considère, c'est-à-dire la nécessité à satisfaire. Vous n'ignorez du reste pas non plus quel repas le Seigneur lui-même a fait servir aux cinq mille personnes.

La prière de Jacob est ainsi conçue : "Donnez-moi du pain à manger et un manteau pour me couvrir" (Gn 28, 20), et non pas : "Donnez-moi festins et habits somptueux".

Et que dit le sage Salomon ? "Ne me donne ni la richesse ni l'indigence. Accorde-moi seulement assez de ce qui m'est nécessaire, de peur qu'ayant à satiété je ne devienne renégat et ne dise : Qui me voit ? ou bien qu'étant pauvre je ne dérobe et ne parjure le nom de mon Dieu" (Pr 30, 8-9).

Il entendait par "satiété" : la richesse, par "indigence" : le manque de tout ce qui est nécessaire à la vie, et par "le nécessaire en suffisance" : cet état où l'on ne manque de rien en même temps que l'on a rien de superflu. Or ce qui suffit à l'un diffère de ce qui suffit à l'autre, selon l'état physique et le besoin du moment. A celui-ci il faudra un aliment plus abondant et plus substantiel parce qu'il travaille, à celui-là un mets plus agréable et plus léger et proportionné en tout à sa faiblesse ; mais en général il faut donner une nourriture la plus ordinaire et la plus facile à se procurer.

Sans doute, on doit toujours avoir une table soigneusement et suffisamment servie, mais ne jamais dépasser les bornes du nécessaire. Lorsqu'on reçoit des hôtes, que l'on est en vue de les contenter en tout ce dont ils ont besoin. L'Apôtre dit : "Usant des choses de ce monde sans en abuser" (1 Co 7, 31) ; or l'abus est l'usage dépassant la nécessité.

N'avons-nous pas d'argent ? N'en ayons pas. Nos greniers ne regorgent-ils pas ? Nous vivons au jour le jour, et nos mains nous procureront la nourriture. Pourquoi donc prendrions-nous pour le plaisir des gourmets, la nourriture que Dieu donne à ceux qui ont faim ? Nous pécherions doublement : en augmentant pour ceux-ci les angoisses de l'indigence, et pour ceux-là les tristes suites de la satiété. (Retour)

Question : 21 : Quel rang et quelle place faut-il prendre à table aux repas de midi et du soir ?

Réponse : Puisque, pour nous habituer partout à l'humilité, le Seigneur a voulu qu'en se mettant à table on prenne la dernière place (Lc 14, 10), quiconque veut obéir en tout, doit également observer ce précepte.

Si nous avons pour commensaux des gens du monde, il convient de leur montrer ainsi l'exemple qu'il ne faut ni s'élever ni choisir la première place.

Lorsque ceux qui sont à table ont les mêmes aspirations et veulent par conséquent donner en toute occasion la preuve de leur humilité, il appartient il est vrai à chacun de choisir la dernière place, mais il serait fort inconvenant aussi de se disputer pour l'avoir. Ce serait détruire l'ordre et provoquer le trouble, car se quereller et se tenir tête mutuellement pour la dernière place est la même chose que se disputer pour les premières. Il faut donc ici encore user de circonspection et savoir agir comme il convient, c'est-à-dire laisser à celui qui reçoit, le soin de déterminer les places, comme le Seigneur du reste l'a prescrit en disant qu'il appartient au maître de la maison de fixer l'ordre des convives. (Lc 14, 10)

C'est ainsi que nous nous supporterons mutuellement dans la charité en gardant partout l'ordre et la bonne tenue, et nous montrerons que nous ne pratiquons pas l'humilité envers et contre tout, par ostentation et esprit démagogique. C'est, en effet, plutôt en obéissant que nous serons humbles, car il y a manifestement plus d'orgueil à contester qu'à prendre la première place lorsqu'on vous la donne. (Retour)

Question : 22 : Quel vêtement convient au disciple du Christ ?

Réponse : Ce que nous avons dit précédemment montre la nécessité de l'humilité, de la simplicité, de la pauvreté en tout et de la parcimonie, si l'on ne veut trouver dans les besoins du corps que peu de causes de distractions.

Pour le vêtement, il faut donc s'en tenir aux mêmes principes, car si nous devons chercher à être les derniers de tous, soyons aussi les derniers dans ce domaine. Autant les vaniteux se font gloire des vêtements dont ils se couvrent parce qu'ils aiment à être admirés et enviés pour la richesse de leur costume, autant celui qui s'abaisse par l'humilité au rang le plus infime doit naturellement aussi chercher ce qu'il y a de plus pauvre en fait d'habits.

Les Corinthiens furent réprimandés (1Co 11, 22), parce que, dans les repas communs, les riches avaient humilié ceux qui n'avaient rien ; de même celui qui affecte de surpasser les autres dans les vêtements qu'il porte ordinairement en public, fait évidemment rougir les pauvres en provoquant une sorte de comparaison.

Puisque l'Apôtre dit : "N'aspirez pas à ce qui est élevé, mais allez vers ce qui est humble" (Rm. 12, 16), que chacun se demande s'il vaut mieux pour le chrétien ressembler à ceux qui habitent dans les palais et portent des vêtements précieux ou bien à celui qui a annoncé et proclamé la venue du Seigneur, à celui que personne ne dépasse parmi ceux qui sont nés de la femme (Mt 11, 8-11), je veux dire à Jean fils de Zacharie, dont le vêtement était de poil de chameau (Mt.3, 4). Du reste, les saints d'autrefois s'en allaient, eux aussi, revêtus de peaux de mouton et de peaux de chèvres. (He 11, 37)

Le but du vêtement nous est indiqué par un mot de l'Apôtre : "Que nous ayons, dit-il, de quoi nous nourrir et de quoi nous couvrir, et nous serons satisfaits" (1 Tm 6, 8). Il estimait que nous n'avons besoin que de nous couvrir sans tomber, pour ne pas dire plus encore, dans la frivolité coupable par la recherche de l'ornement et la vaine complaisance qui en résulte, car ce sont là choses introduites dans l'humanité par un art vain et superflu.

On sait d'ailleurs quel fut le premier vêtement en usage, donné par Dieu lui-même, lorsqu'il en fut besoin : "Il leur fit, dit l'Ecriture, des tuniques de peaux" (Gn 3, 21), car pour cacher la honte de la nudité ce manteau suffisait.

Dans la suite, à cette nécessité vint s'ajouter une autre : celle de se réchauffer en se couvrant ; il fallut donc bien adapter l'usage du vêtement à cette double exigence, à savoir : cacher sa nudité et se préserver des atteintes du froid.

Cependant, comme certains vêtements peuvent rendre plus de services et d'autres moins, il vaudra mieux préférer ceux qui sont utiles à plusieurs usages, afin de ne pas pécher contre l'essence de la pauvreté. N'ayons donc pas des habits spéciaux à porter en public et d'autres à porter chez nous, n'en ayons pas non plus de différents pour le jour et pour la nuit, mais trouvons un vêtement qui puisse servir à tout : à nous envelopper décentement le jour et à nous couvrir chaudement la nuit. Il s'ensuivra que nous aurons tous uniformément le même habit, et qu'il y

aura même dans l'habillement comme un signe distinctif pour le chrétien, car les choses qui tendent au même but se ressemblent ordinairement entre elles.

Le port d'un vêtement spécial est donc fort utile pour faire connaître la profession de chacun, et témoigner de son dessein de vivre pour Dieu, en sorte que ceux qui nous rencontrent s'attendent à nous voir nous conduire en conséquence. Une conduite inconvenante ou malséante, en effet, ne l'est pas au même titre pour le premier venu, et pour celui qui a pris de grands engagements.

Si un homme du peuple, par exemple, ou n'importe qui, donne ou reçoit des coups en public, profère des paroles indécentes, entre dans les tavernes ou se conduit par ailleurs d'une façon aussi vulgaire, nul n'y fera attention, car on comprendra que ce sont là des faits ordinaires de la vie courante ; mais si quelqu'un prétend à la perfection et manque à son devoir, ne fut-ce qu'une seule fois par hasard, tous le remarqueront, le couvriront d'opprobres et feront comme il est dit dans l'Ecriture : "Se retournant sur vous, ils vous déchireront" (Mt 7, 9).

Le fait d'être signalés par leur habit sera donc pour les plus faibles comme un avertissement et les écartera du mal, même malgré eux.

Comme le soldat, le sénateur et d'autres se distinguent par une particularité dans l'habillement qui indique ordinairement leur rang, ainsi convient-il aussi au chrétien une façon de se vêtir qui sauve la modestie réclamée par l'Apôtre, lequel prescrit tantôt à l'évêque d'être modestement vêtu (1 Tm 3, 2), tantôt à la femme de porter un habit modeste (1 Tm 2, 9), la modestie étant sans doute à son avis ce qui répond le mieux aux tendances du christianisme.

Pour les chaussures je dirai la même chose : à savoir qu'il faut en toute occasion choisir ce qu'il y a de plus simple, de moins coûteux et de mieux adapté à l'usage qu'on en fait. (Retour)

Question : 23 : De la ceinture

Réponse : La vie des saints qui nous ont précédés nous montre la nécessité de la ceinture.

Jean portait autour des reins une ceinture de peau (Mt 3, 4), et avant lui, Elie, car l'Ecriture en parle comme d'une de ses caractéristiques en disant de lui : "Un homme couvert d'un vêtement de poils et les reins ceints d'une lanière de peau" (2 R 1, 8).

Pierre en portait manifestement une aussi, comme il ressort des paroles que l'ange lui adressa : "Ceins-toi et mets tes sandales" (Ac 12,8). De même le bienheureux Paul, suivant la prophétie que fit Agab à son sujet : "Les Juifs lieront ainsi à Jérusalem l'homme à qui appartient cette ceinture" (Ac 21, 11).

Job reçu du Seigneur l'ordre de mettre sa ceinture comme un indice de virilité et un signe qu'il était prêt à agir : "Ceins-toi les reins comme un homme" (Jb 38, 3), et il est évident que tous les disciples de Jésus avait également l'habitude de porter une ceinture, puisqu'il leur fut défendu d'y garder de l'argent (Mt 10, 9).

D'autre part, qui veut se mettre au travail doit avoir les mouvements faciles et libres ; la ceinture lui sera donc utile pour adapter commodément la tunique au corps, de façon à le tenir plus chaudement enfermé dans les plis et à lui rendre les mouvements plus dégagés. Le Seigneur Lui-même, lorsqu'il se prépare à servir ses disciples, prit un linge et se ceignit. (Jn 13, 4)

Nous n'avons pas besoin de parler du nombre de vêtements, car nous avons assez dit sur ce sujet en traitant de la pauvreté. Si celui qui a deux tuniques est obligé d'en donner une à qui n'en a pas (Lc 3, 11), il est clair qu'il lui est défendu d'en avoir plusieurs à son usage, puisqu'on ne peut avoir deux tuniques, à quoi bon donner des règles sur la façon d'en user ? (Retour)

Question : 24 : Satisfaits de ces enseignements, nous voudrions apprendre maintenant la manière de vivre les uns avec les autres

Réponse : L'Apôtre ayant dit : "Il faut que tout se fasse convenablement et avec ordre" (1 Co. 14, 40), nous appellerons conduite convenable et bien ordonnée celle qui dans les relations entre fidèles, se base sur les rapports entre membres d'un même corps. Aura donc la fonction d'œil celui qui a reçu, dans l'intérêt de la communauté, la mission de juger ce qui a été fait et de prévoir sagement ce qu'il y a à faire ; celle de l'oreille celui qui a charge d'écouter ; celle de la main celui qui doit agir, et ainsi de suite selon l'activité de chacun.

Il n'est pas sans danger pour le corps qu'un membre néglige de remplir sa fonction ou refuse de se servir d'un autre membre selon la finalité qu'il a reçu du divin Créateur. Ainsi la main ou le pied n'obéissant pas aux indications de l'œil, la première court le risque de toucher ce qui lui sera nuisible et le second trébuchera nécessairement ou tombera dans un précipice. Si c'est l'œil qui se ferme et refuse de voir, il périra sûrement avec tous les autres membres auxquels il arrivera ce que nous venons de dire.

Or il est tout aussi dangereux pour le supérieur d'être négligent, car il devra rendre compte de tous ; quant à l'inférieur, s'il est désobéissant, il en subira le dommage et la peine, et spécialement lorsqu'il y aura scandale pour autrui.

Par contre, si quelqu'un montre dans la place qu'il occupe l'ardeur de son zèle conformément à l'avertissement de l'Apôtre : "Ne ménagez pas

vosre zèle" (Rm 12, 11), il recevra la louange que mérite la bonne volonté ; tandis qu'au négligent sera sûrement réservé comme un triste lot cet anathème de l'Écriture : "Maudit celui qui accomplit avec négligence les œuvres du Seigneur". (Jr 48, 10) (Retour)

Question : 25 : Que redoutable sera le jugement pour le supérieur qui ne reprend pas les coupables

Réponse : Le supérieur auquel est confié le soin de tous doit donc agir comme ayant à rendre compte pour chacun.

Qu'il le sache, si l'un des frères vient à tomber dans une faute parce qu'il ne lui aura pas montré la loi de Dieu, ou si quelqu'un reste dans le péché parce qu'il ne lui aura pas indiqué le moyen de se corriger, suivant l'Écriture (Ez 3, 20), il répondra de son sang. Il en sera ainsi notamment si ce n'est pas par ignorance qu'on enfreint la volonté divine mais parce qu'à force de flatter les défauts de chacun, le supérieur a laissé s'éteindre la rigueur de la discipline : "Ceux qui vous louent vous induisent en erreur, dit l'Écriture, et corrompent vos voies" (Is 3, 11), "mais ceux qui vous troublent ainsi subiront le jugement quel qu'il soit" (Ga 5, 10).

C'est pourquoi si nous ne voulons pas que cette menace se réalise pour nous, lorsque nous parlons aux frères, obéissons à cette règle de l'Apôtre : "Je ne suis jamais tombé dans des discours flatteurs, vous le savez ; je n'ai jamais paru avare, Dieu m'en est témoins, et je n'ai jamais cherché à être loué par les hommes, ni par vous, ni par d'autres". (1 Th 2, 5-6)

Qui sera exempt de semblables défauts marchera vraisemblablement sans erreur dans une voie qui le mènera lui-même à la récompense et conduira ceux qui le suivent au salut éternel. Ne se laissant guider ni par des considérations humaines ni par la crainte d'offenser les pécheurs ou le désir de leur être agréable, et ne s'inspirant que de la charité, il transmettra librement une parole intègre et loyale, car il sera décidé à n'altérer en rien la vérité. C'est donc à un tel supérieur que s'appliqueront ces mots : "Nous avons été pleins de discrétion au milieu de vous. Comme une nourrice qui prend un tendre soin de ses enfants, nous aurions voulu, dans notre affection pour vous, non seulement vous donner l'Évangile de Dieu, mais encore vous donner notre propre vie". (1 Th 2, 7-8)

Celui qui n'est pas dans ces dispositions est un guide aveugle qui se jette lui-même dans le précipice et y conduit ceux qui l'écoutent.

On en déduira de quel tort on est responsable lorsqu'au lieu de conduire un frère sur la bonne voie, on est cause de son erreur ! C'est là, du reste, un signe qu'on observe même pas le précepte de la charité, car aucun

père ne se désintéresse de son fils lorsqu'il le voit sur le point de tomber dans un précipice ou ne l'y abandonne à la mort une fois qu'il y est tombé. Or est-il besoin de dire combien il est plus terrible encore d'abandonner à sa perte une âme qui a glissé dans l'abîme du péché ?

Le supérieur est donc obligé de veiller sur les âmes des frères et de se préoccuper de ce qu'il faut faire pour sauver chacun d'eux, parce qu'il devra en rendre compte. Il doit même y être si empressé, que son zèle apparaisse capable d'aller jusqu'à la mort, non seulement parce que le Seigneur, en parlant de la charité ordinaire que l'on doit à tous, a dit : "que l'on donne sa vie pour ses amis" (Jn 15, 13), mais aussi parce que l'Apôtre en a fait un précepte spécial en disant : "Dans notre affection pour vous, nous aurions voulu vous donner non seulement l'Evangile, mais encore notre vie elle-même"(1 Th 2, 8). (Retour)

Question : 26 : Qu'il faut tout révéler au supérieur, jusqu'aux secrets de cœur

Réponse : Pour ce qui est des inférieurs, s'ils veulent faire des progrès appréciables et vivre selon les préceptes de notre Seigneur Jésus-Christ, ils ne doivent conserver caché aucun mouvement secret de l'âme, ni préférer aucune parole qui n'ait été contrôlée. Il faut au contraire qu'ils dévoilent les arcanes du cœur à ceux qui sont désignés pour s'occuper avec bienveillance et miséricorde des frères plus faibles : le bien qui se trouve en eux s'en trouvera affermi et le mal opportunément corrigé. Grâce à cette collaboration on arrivera, par un progrès continu, jusqu'à la perfection. (Retour)

Question : 27 : Si le supérieur lui-même vient à faiblir, il sera repris par ceux qui ont autorité dans la communauté

Réponse : Comme le supérieur est tenu de diriger les frères en tout, ainsi les autres doivent l'avertir à leur tour dès qu'ils craignent une faute de sa part. Cependant c'est aux frères plus avancés en âge et en jugement qu'il appartient de faire cette observation si on ne veut détruire le bon ordre.

S'il y a, en effet, quelque chose à corriger, nous rendrons service à un frère et, par lui, à nous-mêmes, puisqu'il est la règle de notre vie et que sa bonne conduite doit être pour nous comme un reproche dès que la nôtre est mauvaise, et nous redresser.

D'autre part, si c'est à tort que certains se troublent à cause du supérieur, lorsqu'ils seront persuadés à l'évidence que leurs soupçons n'étaient pas fondés, ils seront débarrassés de leurs doutes à son sujet. (

Question : 28 : Comment tous doivent se comporter à l'égard de qui n'obéit pas

Réponse : Lorsqu'un frère obéit à contrecœur aux préceptes du Seigneur, il faut commencer par avoir pitié de lui, comme d'un membre malade, et le supérieur doit tâcher de le guérir par ses exhortations.

S'il persiste dans sa désobéissance et ne consent pas à se corriger, il faut le reprendre rudement en présence de tous les frères et lui adresser, pour le sauver, les appels les plus pressants ; mais si , après bien des admonestations, il ne se reprend ni ne s'amende dans sa conduite, il faut le considérer, selon le proverbe, comme étant une peste pour lui-même et, à l'exemple des médecins, avec larmes peut-être et avec tristesse, le retrancher du corps comme un membre corrompu et complètement inutile.

De fait, lorsque les médecins ont à faire à un membre atteint d'une maladie incurable, ils ont l'habitude de l'enlever par le fer ou par le feu, de peur que le mal ne se répande en attaquant les parties voisines. Il faut faire de même à l'égard de ceux qui se conduisent en ennemis des commandements de Dieu et empêchent les autres de les observer, car le Seigneur a dit : "Si ton œil droit te scandalise arrache-le et jette-le loin de toi" (Mt 5, 29). La bonté que l'on montre à de tels frères ressemble à la faiblesse coupable dont Héli fit preuve envers ses fils contre la volonté du Seigneur, et qui lui fut reprochée."(1 S 3, 13)

Conservé une attitude bienveillante à l'égard des méchants c'est trahir la vérité, dresser des embûches à la communauté et s'habituer à l'indifférence vis-à-vis du mal, car faute d'avoir fait ce que dit l'Apôtre : "Pourquoi n'avez-vous pas été dans une plus grande affliction, de façon à chasser d'entre vous l'auteur d'un tel acte ?" (1Co 5, 2), il arrive nécessairement ce qu'il ajoute : "Qu'un peu de levain fait lever toute la pâte" (1 Co 5, 6)

"Pour les pécheurs, dit-il encore, il faut les reprendre devant tous", et il ajoute immédiatement le motif : "afin que les autres en conçoivent de la crainte". (1 Tm 5, 20)

En somme celui qui n'accepte pas la médication que lui offre le supérieur se contredit aussi lui-même, car s'il ne veut pas en recevoir de directives et persiste dans sa volonté propre, pourquoi reste-t-il avec lui ? Pourquoi le conserve-t-il comme règle de sa vie ?

Si quelqu'un a accepté d'être incorporé dans la communauté, une fois jugé vase capable de servir, même s'il croit que l'ordre dépasse ses forces, il doit s'en remettre au jugement de celui qui commande ainsi au-delà de ce qu'il peut, et se montrer docile et obéissant jusqu'à la mort en souvenir du Seigneur, "qui s'est fait obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix " (Ph 2, 8). Se révolter et contredire est l'indice de bien des défauts : foi débile, espérance branlante, orgueil et superbe de

caractère. Personne, en effet, ne désobéit sans avoir d'abord méprisé celui qui commande. Au contraire, celui qui a confiance dans les promesses divines et espère fermement en elles n'hésitera certainement pas à accomplir les ordres mêmes difficiles qu'on lui impose, car, il le sait, "les souffrances de cette vie sont en elles-mêmes bien indignes de nous mériter la gloire future". (Rm 8, 18)

Celui qui croit en outre que l'humble sera élevé (Mt.23, 12), montrera plus d'ardeur encore que n'en attend le supérieur, car, il le sait, "nos légères afflictions du moment produisent pour nous au-delà de toute mesure, un poids éternel de gloire". (2 Co 4, 17) (Retour)

Question : 29 : De l'orgueil et du murmure dans le travail

Réponse : Lorsqu'un frère est surpris à murmurer ou à s'enorgueillir dans son travail, ce qu'il aura fait ne peut être mis avec le travail de ceux qui ont le cœur humble et contrit, ni servir d'aucune façon à ceux qui ont la crainte de Dieu, car "ce qui est élevé parmi les hommes est en abomination devant Dieu" (Lc 16, 15). L'Apôtre, lui aussi, donne un avertissement en disant : "Ne murmurez pas comme certains ont murmuré et ont été livrés à l'exterminateur" (1 Co 10, 10), et : "N'agissez ni avec tristesse ni avec contrainte". (2 Co 9, 7)

Un travail de ce genre est donc inacceptable, comme un sacrifice digne de blâme, et il ne convient pas de le joindre au travail des autres. Puisque ceux qui avaient apporté sur leur autel le feu étranger furent soumis à un tel châtement (Lv 10, 1-2), comment ne serait-il pas dangereux de faire servir à la pratique des commandements eux-mêmes le travail accompli dans de mauvaises dispositions vis-à-vis de Dieu ? "Quel commerce peut-il y avoir entre la justice et l'injustice ?" (2 Co 6, 14-15). C'est pourquoi Dieu dit : "L'impie qui m'immole un veau est comme s'il tuait un chien, et lorsqu'il m'offre la fleur du froment, comme s'il me présentait le sang du porc". (Is 66, 3)

Il faut donc absolument écarter de la fraternité le travail du paresseux et du murmureur.

De leur côté, les supérieurs doivent veiller à ne pas transgresser eux-mêmes la doctrine de Celui qui a dit : "Celui qui marche dans des voies sans tache est mon serviteur, mais celui qui s'élève par l'orgueil n'habitera pas ma demeure" (Ps 100, 6-7). Il ne faut donc pas que, grâce à eux, celui qui mêle le péché à l'observance des commandements et gâte son travail en évitant la peine ou en s'enorgueillissant de sa supériorité, continue dans la perversité, parce qu'ils acceptent ses œuvres et lui enlèvent ainsi l'occasion de se rendre compte de ses maux. D'une part, le supérieur doit savoir que, s'il n'est pas pour son frère un véritable guide, il s'expose à un grave et inévitable châtement, car, selon

l'Écriture, son sang lui sera réclamé (Ez 3, 18) ; d'autre part, l'inférieur doit être prêt à ne se soustraire à aucun ordre, même des plus pénibles, dans la persuasion qu'il aura une récompense plus abondante dans les cieux.

Que l'espérance de la gloire réjouisse donc le disciple obéissant, et lui fasse accomplir le travail du Seigneur en toute patience et allégresse !
(Retour)

Question : 30 : Dans quel esprit les supérieurs doivent s'occuper des frères

Réponse : Le supérieur ne s'enorgueillira pas à cause de sa dignité, de peur de déchoir de la béatitude promise aux humbles (Mt 5, 3), ou de tomber aveuglé de superbe sous la condamnation du démon (1 Tm 3, 6) ; mais il sera bien persuadé de ceci : que gouverner c'est servir.

Celui qui donne ses soins à un blessé, racle le pus de ses plaies et emploie des remèdes selon la nature du mal qu'il rencontre, ne tire nullement vanité du service qu'il rend, mais il y trouve un motif d'humilité, de sollicitude et d'angoisse. Ainsi, a fortiori, celui à qui a été confié le soin de guérir la communauté, tel le serviteur de tous obligé de répondre de chacun, doit accepter les préoccupations et l'anxiété. C'est alors qu'il atteindra réellement son but, selon la parole du Seigneur : "Celui qui veut être le premier parmi vous doit être le dernier et se faire le serviteur de tous". (Mc 9, 34) (Retour)

Question : 31 : Qu'il faut accepter les services du supérieur

Réponse : Les frères doivent accepter même les services matériels que leur rendent ceux qui occupent la place de supérieurs dans la fraternité, car il est de l'essence de l'humilité que le supérieur serve et que l'inférieur reçoive volontiers ce service.

L'exemple du Seigneur montre, en effet, que s'il n'a pas cru indigne de lui de laver les pieds de ses disciples, ceux-ci n'ont pas eu non plus l'audace de lui résister, et Pierre, qui pour sa piété envers lui tenait la première place, s'étant récusé d'abord, s'empresse cependant d'obéir dès qu'il eut été averti du danger qu'il courait en se déroband.

L'inférieur n'a donc pas à craindre de ne pouvoir pratiquer l'humilité même si parfois le supérieur le sert, car celui-ci le fait souvent pour l'instruire ou lui donner le bon exemple bien plus que parce qu'il en a un besoin urgent. C'est en obéissant et en imitant qu'il montrera son humilité, tandis que s'il résiste sous prétexte d'humilité, il fera preuve d'orgueil et de superbe, car la résistance indique un esprit

d'insoumission et d'indépendance et est un signe de l'orgueil et du dédain plutôt que de l'humilité et de la docilité en tout.

Obéissons donc à Celui qui a dit : "Supportez-vous mutuellement dans la charité". (Ep 4, 2) (Retour)

Question : 32 Quelle attitude faut-il prendre vis-à-vis des membres de sa famille

Réponse A ceux qui ont été définitivement reçus dans la fraternité les supérieurs ne doivent absolument pas permettre de s'en éloigner pour quoi que ce soit, de se séparer des frères et d'aller vivre sans témoins, sous prétexte de visiter leurs proches, ou d'assumer la protection des intérêts des membres de leur famille.

Il faut, en effet, rejeter absolument l'emploi des mots "mien" et "tien" entre frères, car, est-il écrit, "les fidèles n'avaient qu'un cœur et qu'une âme et personne n'appelaient sien ce qu'il possédait" (Ac 4, 32). Par conséquent, si les parents ou les frères de quelqu'un vivent selon Dieu, qu'ils soient honorés par tous dans la fraternité comme pères et frères de tous, le Seigneur ayant dit : "Celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux est à la fois mon frère, ma sœur et ma mère" (Mt 12,50), et il nous semble que c'est au supérieur de la fraternité de prendre soin d'eux.

Lorsqu'ils sont impliqués dans la vie ordinaire, nous n'avons rien de commun avec eux, nous qui nous efforçons de pratiquer fidèlement et sans relâche la loi de Dieu, car, outre que nous ne pouvons leur rendre aucun service, nous remplissons encore notre vie de trouble et d'agitation, et nous nous laisserions entraîner aux occasions de pécher.

Bien plus, si nos proches d'autrefois sont des contempteurs des lois divines et méprisent la vie religieuse, nous ne pouvons normalement les recevoir, lorsqu'ils viennent nous visiter, parce qu'ils n'aiment pas le Seigneur qui a dit : "Celui qui ne m'aime pas n'observe pas mes commandements" (Jn 14, 24). Or "quel commerce peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité, quelle relation entre le fidèle et l'infidèle ?" (2 Co 6, 14-15)

Il faut spécialement tout faire pour écarter soigneusement de ceux qui s'exercent encore à la vertu les occasions de pécher, dont la plus funeste est le souvenir de la vie passée, de peur qu'il ne leur advienne ce qu'expriment ces paroles : "Leurs cœurs se sont retournés vers l'Égypte" (Nb 14, 4) ; or ce malheur arrive souvent par suite de fréquents entretiens avec les proches.

En général il ne faut donc permettre à qui que ce soit, parents ou étrangers, de s'entretenir avec des frères, à moins que l'on ne soit sûr qu'ils le font pour l'édification et le progrès spirituel de l'âme.

S'il est parfois nécessaire de parler avec des visiteurs, que la charge en soit confiée à ceux qui ont reçu le charisme de la parole, parce qu'ils peuvent parler et écouter avec sagesse pour l'édification de la foi. L'Apôtre nous enseigne clairement qu'il n'est pas donné à tous de savoir parler, mais que c'est un charisme accordé rarement : "A l'un, dit-il, l'Esprit saint donne la parole de sagesse, à l'autre une parole de science" (1 Co 12, 8), et il ajoute ailleurs : "Afin qu'il puisse exhorter par une sainte doctrine et confondre les contradicteurs" (Tt 1, 9). (Retour)

Question : 33 : Quelle règle observer dans les relations avec les sœurs ?

Réponse : Celui qui a renoncé pour toujours au mariage renoncera bien plus encore aux préoccupations dont s'embarrassent un homme marié qui veut plaire à son épouse (1 Co 7, 33), et il repoussera complètement tout souci de plaire à une femme, car il craindra le jugement de Celui qui a dit : "Dieu a dispersé les os de ceux qui plaisaient aux hommes" (Ps 52, 6)

Il ne s'entretiendra donc jamais, même avec un homme, dans le seul désir de lui plaire, mais lorsque son utilité le demandera il ira à lui dans cet esprit de charité que Dieu veut que chacun trouve dans son prochain.

Ces entretiens ne doivent donc être concédés ni à tous ceux qui le désirent, ni à n'importe quel moment, ni en n'importe quel endroit. Si, obéissant au précepte de l'Apôtre, nous ne voulons pas être un sujet de scandale (1 Co 10, 32) aux juifs, aux grecs et à l'Eglise de Dieu, mais faire tout avec décence, ordre et édification, il nous faut choisir et déterminer avec soin les personnes, le moment, le sujet et le lieu. Par là, on évitera même toute ombre de soupçon du mal et ceux qui auront été reconnus capables de se voir et de s'entretenir de sujets agréables à Dieu, soit pour le service du corps soit pour l'utilité de l'âme, manifesteront leur réserve et leur modestie dans toute leur façon d'agir. Qu'ils ne soient donc pas moins de deux de chaque côté, car à n'être qu'un de part et d'autre on fait facilement naître le soupçon, pour ne pas dire plus, et on donne moins de poids à ce que l'on dit, car l'Ecriture affirme sagement : "Toute parole reçoit confirmation par la présence de deux ou trois témoins" (Dt 19, 15 ; Mt 18, 16). Qu'ils ne soient cependant pas plus de trois pour ne pas entraver l'empressement du zèle voulu par notre Seigneur Jésus-Christ.

Si des frères ont à dire ou à entendre des choses personnelles, on n'accordera pas l'entretien aux intéressés eux-mêmes, mais d'autres frères choisis parmi les anciens se rencontreront avec des sœurs également anciennes et la question sera traitée par leur intermédiaire.

Cette mesure doit du reste être observée non seulement par les hommes vis-à-vis des femmes et les femmes vis-à-vis des hommes mais aussi par les hommes entre eux et les femmes entre elles.

Outre qu'ils doivent posséder la crainte de Dieu et la gravité en tout, ces intermédiaires choisis seront prudents dans leurs interrogations et leurs réponses, fidèles et sages dans leurs discours, et ils réaliseront cet avertissement : "Il parlera avec discernement" (Ps 111, 5), de manière à répondre à l'attente de ceux qui auront eu confiance en eux et à leur donner tout apaisement au sujet de ce qu'ils auront traité pour eux.

D'autres frères auront de même la charge de veiller aux nécessités corporelles et ils seront, eux aussi éprouvés, avancés en âge, vénérables dans leur conduite et dans leur manière de vivre, afin que nul mauvais soupçon ne vienne blesser aucune conscience, car : "Pourquoi ma liberté sera-t-elle jugée par la conscience d'autrui ?" (1 Co 10, 29) (Retour)

Question : 34 : Quelles qualités sont requises en ceux qui distribuent le nécessaire aux frères ?

Réponse : Il faut absolument qu'il y ait des frères chargés de distribuer le nécessaire en chaque ordre de choses, capables de faire comme il est dit dans les Actes : "On donnait à chacun selon ses besoins". (Ac 4, 35)

Ils auront particulièrement à cœur d'être miséricordieux et bons envers tous et de ne pas prêter le flanc au soupçon de sympathie ou de préférence pour certains, suivant l'avertissement de l'Apôtre : "Ne faisant rien par inclination" (1 Tm 5, 21) ; ils éviteront aussi de paraître animés de cet esprit de querelle déclaré par le même Apôtre étranger au chrétien : "Si quelqu'un se plaît à quereller, ni nous ni l'Eglise de Dieu nous n'avons cette habitude" (1Co 11, 16), car par suite de cette disposition ils refuseraient le nécessaire à leurs adversaires, et donneraient avec excès à leurs amis : d'un côté ce serait la haine entre frères, et de l'autre l'amitié particulière, amitié extrêmement blâmable, parce qu'elle détruit la concorde, fruit de l'amour fraternel, et parce qu'il en résulte les mauvais soupçons, les jalousies, les disputes et la négligence dans le travail.

Pour ces conséquences et pour bien d'autres semblables, il est au plus haut point nécessaire que ceux qui subviennent aux besoins des autres dans la fraternité soient exempts de cet esprit de contention et de ces sympathies particulières. Eux-mêmes et tous ceux dont la charge est d'être utile aux frères, doivent sentir intérieurement et montrer extérieurement qu'ils servent non des hommes mais le Seigneur lui-même, car dans sa grande bonté Celui-ci estime comme rendus à lui-même l'honneur et le zèle rendus à ceux qui lui sont consacrés, et il

promet en récompense l'héritage du Royaume des Cieux : "Venez, dit-il, les bénis de mon Père, prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde, parce que ce que vous avez fait au plus petit d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait". (Mt 25, 34-40)

Par contre ils reconnaîtront combien la négligence est désastreuse lorsqu'ils se souviendront de celui qui a dit : "Maudit celui qui accomplit négligemment les œuvres de Dieu" (Jr 48, 10), car non seulement ils seront rejetés du Royaume des Cieux, mais ils entendront encore cette redoutable et terrible sentence : "Allez maudits au feu éternel qui a été préparé pour le démon et pour les anges". (Mt 25, 41)

Puisque ceux qui doivent servir autrui et veiller sur leurs besoins reçoivent une telle récompense pour leur zèle ou encourent un tel châtiment pour leur négligence, avec quel empressement doit-on, en s'acquittant de cette charge, essayer de se rendre digne du nom de frère du Seigneur ? C'est bien, en effet, ce qui ressort des enseignements du Christ : "Celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux est mon frère, ma sœur, ma mère". (Mt 12, 50)

Il est en grand danger celui qui n'a pas assigner pour but à sa vie tout entière de faire la volonté de Dieu, doit en montrant l'effort de sa charité par son zèle à travailler pour le Seigneur lorsqu'il est en bonne santé, soit en manifestant sa patience et sa longanimité par la joie dans la maladie. Il est en danger d'abord et surtout parce qu'il s'est séparé lui-même du Seigneur et de la communauté des frères en s'en écartant par sa désobéissance, en second lieu parce qu'il ose indignement prendre part à ce qui est réservé pour ceux qui l'on mérité.

Ici encore il est donc nécessaire de se souvenir de ce que dit l'Apôtre : "Comme coopérateurs du Christ nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu" (2 Co 6, 1). Ceux qui tiennent lieu de frères au Christ doivent se garder de mépriser une si grande grâce de Dieu et de trahir une telle dignité en négligeant d'accomplir les volontés du Seigneur. Ils obéiront plutôt à l'Apôtre qui a dit : "Je vous en supplie, moi, prisonnier dans le Seigneur, marchez dignement selon la vocation qui est la vôtre". (Ep 4, 1) (Retour)

Question : 35 : Faut-il établir plusieurs fraternités dans une même localité ?

Réponse : L'exemple si souvent employé des membres du corps nous servira de nouveau ici.

Nous avons vu que pour agir convenablement et normalement en tout ce qu'il fait, le corps a besoin des yeux, de la langue et des autres membres, tous nécessaires et indispensables. Or, dans une

communauté, il est assurément bien malaisé de trouver quelqu'un qui puisse remplir la fonction de l'œil. S'il faut donc, pour bien faire, que celui qui dirige les frères soit prudent, sache parler, soit sobre, miséricordieux, et cherche la justice avec un cœur parfait, comment dans un même endroit, en trouver plusieurs qui réunissent ces qualités ?

Si même on en trouve deux ou trois, ce qui est difficile et, à notre connaissance n'est jamais arrivé, il sera de loin préférable qu'ils assument ensemble la charge d'une seule communauté et s'en allègent mutuellement le poids. De cette façon, lorsque l'un est absent ou occupé, ou dans d'autres circonstances, par exemple si l'un d'eux quittait la communauté, l'autre sera toujours là pour consoler les frères de leur abandon, à moins que lui-même ne se rende dans une autre communauté manquant de supérieur.

Nous pouvons également faire ici la comparaison avec ce qui se passe dans le monde. Ceux qui sont habiles dans leur profession jalouent leurs rivaux et il en résulte naturellement des inimitiés latentes. Ainsi également en arrive-t-il le plus souvent dans notre état de vie entre communautés voisines : on commence par rivaliser de vertu et on s'efforce de se dépasser soit dans la réception des hôtes, soit dans le recrutement des frères, soit en d'autres points semblables, et on finit ordinairement dans des querelles.

Lorsque des frères sont de passage, au lieu de trouver la tranquillité, ils tombent dans l'incertitude et le doute parce qu'ils ne savent dans quelle communauté se rendre, craignant de mécontenter par leur choix et ne pouvant cependant, surtout s'ils sont pressés, contenter tout le monde.

Ceux qui voudraient s'engager dans la même vie tomberont, eux aussi, dans l'inquiétude parce qu'ils ne sauront qui choisir pour guides et que s'ils choisissent les uns ils devront bien exclure les autres ; il s'en suivra naturellement pour eux que, dès les premiers jours, ils sentiront les atteintes de l'orgueil parce que au lieu de se soumettre en disciples ils auront dû se faire les censeurs et les juges de la fraternité.

Puisqu'il n'y a aucun avantage reconnu à une telle division, mais qu'il y a au contraire de si graves inconvénients, il est donc tout à fait inopportun d'établir des communautés à peu de distance l'une de l'autre. Si par hasard quelqu'un a eu la présomption de le faire, qu'il s'empresse de revenir sur sa décision, surtout lorsqu'il en aura éprouvé les désavantages, car persister dans sa manière de voir serait montrer de l'esprit de contention : "Si quelqu'un aime la querelle, dit l'Apôtre, ni nous ni l'Eglise de Dieu nous n'avons cette habitude". (1 Co 11, 16)

Du reste quel motif trouveront-ils pour empêcher l'union ? Quel besoin ? Mais il est bien plus facile de se procurer ce dont on a besoin lorsqu'on est réunis, puisqu'il suffit alors d'une seule lampe, d'un seul foyer et ainsi de suite et puisqu'en cela comme en tout le reste il faut

viser à se procurer aisément le nécessaire et dans la mesure du strict minimum. Il faudra ensuite pour aller chercher au-dehors ce dont on a besoin, plus de frères, si les communautés sont divisées, et moins, si elles sont réunies en une seule. Or vous savez sans que je vous le dise combien il est difficile de trouver un homme qui ne déshonore pas le nom du Seigneur et garde une attitude digne de sa profession dans ses relations avec les étrangers au-dehors.

D'ailleurs comment ceux qui restent ainsi éloignés de la communauté pourront-ils édifier leur frères en les unissant dans la paix si c'est nécessaire, ou en les entraînant à l'observance des commandements, puisque le fait qu'ils ne sont pas au milieu d'eux provoque déjà de perfides soupçons ?

Nous savons en outre que Paul écrivait aux Philippiens : "Rendez ma joie parfaite en ayant un même sentiment, un même amour, une même âme, une même pensée. Ne faites rien par esprit de parti ni par vaine gloire, mais estimez avec humilité les autres au-dessus de vous, ne considérant pas seulement votre propre intérêt mais aussi celui des autres" (Ph 2, 3). Or quelle plus grande marque d'humilité chez les supérieurs que de se soumettre l'un à l'autre, car s'ils sont doués de charismes leur commun effort sera d'autant plus précieux. Comme le Seigneur nous l'a montré en envoyant ses disciples deux à deux (Mc 6, 7), chacun voudra se soumettre à l'autre avec joie en souvenir de la parole : "Celui qui s'humilie sera exalté" (Lc 18, 14). Si au contraire, l'un est mieux doué que l'autre, il sera d'autant plus utile au moins favorisé d'être assisté par celui qui l'est davantage.

Comment plusieurs communautés ne constitueraient-elles pas aussi une violation manifeste du précepte donné par l'Apôtre : "considérez non seulement vos intérêts, mais aussi ceux d'autrui" (Ph 2, 4) ? Je crois en effet, qu'il serait difficile de s'y conformer dans cette division, puisque chaque communauté s'occuperait uniquement de ce qui regarde ses membres en ne se souciant aucunement des autres, ce qui, nous devons le dire, s'oppose clairement à l'avertissement de l'Apôtre.

Enfin, les saints dont il est parlé dans les Actes apportent eux aussi, leur témoignage, car il est dit à leur sujet que "la foule des fidèles n'avait qu'un cœur et qu'une âme" (Ac 4, 32), et que "tous les fidèles habitaient ensemble et possédaient tout en commun" (Ac 2, 44). Il est évident qu'il n'y avait aucune division entre eux, que personne ne vivait à part, et que tous étaient soumis à une seule et même direction ; or ils étaient une foule de cinq mille personnes et parmi elles il y en avait sans doute et en bon nombre, qui au jugement des hommes étaient plutôt aptes à empêcher l'union. Puisque les frères que l'on peut trouver dans un même endroit sont bien moins nombreux, pourquoi resteraient-ils divisés ?

Plût au ciel que non seulement les frères d'une même bourgade mais aussi les fraternités dispersées en des lieux différents puissent être réunies et soumises à une direction unique, sous des supérieurs capables d'administrer fermement et sagement les intérêts de tous dans l'unité de l'Esprit et le lien de la paix ! (Retour)

Question : 36 : De ceux qui sortent de la fraternité

Réponse : Ceux qui ont pris l'engagement de vivre ensemble ne peuvent plus se quitter à leur gré, aussi le fait de ne pas persévérer dans leur résolution est-il imputable à deux motifs : ou à des inconvénients résultant de la vie en commun, ou à l'instabilité d'esprit de celui qui change.

Celui qui part afin d'éviter qu'on lui nuise ne doit pas garder secret le motif qui le pousse, mais faire des reproches à ses frères de la manière qu'indique le Seigneur, en disant : "Si ton frère pêche contre toi, va et corrige-le entre toi et lui" (Mt 18, 15). S'il parvient à son but il aura gagné ses frères et il ne devra pas infliger un affront à la communauté, mais s'il voit qu'ils persistent dans le mal et n'acceptent pas de se corriger, il en fera part à ceux qui sont capables d'en juger et il s'en ira en présence de témoins. Ce ne sera plus alors des frères qu'il quittera, mais des étrangers, car le Seigneur a appelé païen et publicain qui persévère dans le mal : "Qu'il soit pour vous, dit-il, comme un païen et un publicain". (Mt 18, 17)

Lorsque celui qui veut abandonner la communauté le fait par légèreté personnelle, qu'il se corrige de sa faiblesse et s'il n'y consent pas, qu'il soit considéré comme un indésirable.

Parfois cependant c'est pour obéir au Seigneur que l'un ou l'autre se voit tiré de ci delà ; mais ceux qui sont dans ce cas ne quittent pas réellement la communauté : ils accomplissent un devoir.

Aucun autre motif d'éloignement n'est admissible, tout d'abord parce que c'est mépriser le nom unificateur de notre Seigneur Jésus Christ, ensuite parce que chacun gardera difficilement sa conscience pure à l'égard de son frère par suite des soupçons qui naîtront, et cela s'oppose évidemment au précepte du Seigneur : "Si tu portes ton offrande à l'autel et te souviens en même temps que ton frère a quelque chose contre toi, laisse-la devant l'autel et va, réconcilie-toi d'abord avec ton frère puis reviens présenter ton offrande" (Mt 5, 23-24). (Retour)

Question : 37 : Faut-il négliger le travail sous prétexte de prière et de psalmodie ? Quels sont les moments opportuns pour la prière ? Et tout d'abord faut-il travailler ?

Réponse : Notre Seigneur Jésus-Christ a dit non pas "Chacun", ni "N'importe qui", mais : "Celui qui travaille mérite sa nourriture" (Mt 10, 10), et l'Apôtre a voulu qu'on se procure par l'honnête travail de ses mains de quoi donner à ceux qui ont besoin. (Ep 4, 28). Il en résulte donc à l'évidence qu'il faut travailler avec zèle.

Il ne faut pas mettre en avant la piété pour excuser la paresse ou la crainte de l'effort, mais envisager l'occasion de combattre, de souffrir davantage et de pratiquer la patience dans les difficultés, afin de pouvoir dire : "Dans le travail et dans la peine, dans les veilles nombreuses, dans la faim et dans la soif" (2 Co 11, 27). Une telle conduite est nécessaire non seulement pour mortifier le corps, mais aussi parce que la charité envers le prochain le demande, en sorte que, par notre intermédiaire, Dieu donne à nos frères nécessiteux le moyen de se suffire.

L'Apôtre nous donne l'exemple de cette charité dans les Actes : "Je vous ai montré de toutes manières que c'est en travaillant ainsi qu'il faut soutenir les faibles" (Ac 20, 35), et il dit ailleurs : "Afin que vous ayez de quoi donner à l'indigent" (Ep 4, 28). Si nous faisons cela, nous serons dignes d'entendre cette invitation : "Venez les bénis de mon Père, prenez possession du royaume qui vous a été préparé pour vous depuis le commencement du monde, car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire" (Mt 25, 34-35).

Est-il besoin de dire combien la paresse est coupable, lorsque l'Apôtre nous avertit clairement que celui qui ne travaille pas n'a pas le droit de manger ? (2 Th 3, 10)

De même que la nourriture quotidienne est nécessaire à chacun, ainsi est-il requis que l'on travaille le plus possible, car ce n'est pas en vain que Salomon a dit dans son panégyrique de la femme forte : "Elle ne mange pas son pain dans l'oïveté" (Pr 31, 27), et l'Apôtre a dit : "Le pain que nous mangeons n'est pas un don qu'on nous fait ; nous le gagnons en peinant jour et nuit dans le travail et le labeur" (2 Th 3, 8), et cependant, ouvrier de l'Evangile, il lui était permis de vivre de l'Evangile.

Le Seigneur a, lui aussi, associé la paresse à la méchanceté en disant : "Serveur méchant et paresseux" (Mt 25, 26), et le sage Salomon non seulement loue, comme nous l'avons dit, celui qui travaille, mais il confond encore le paresseux en le comparant aux animaux les plus petits : "Va, paresseux, auprès des fourmis"(Pr 6, 6).

Craignons donc que ce même reproche ne nous soit adressé aussi au jour du jugement, lorsque Celui qui nous a donné la force de travailler

nous demandera des œuvres en conséquence, "car à celui à qui il aura été plus donné il sera plus demandé" (Lc 12, 48).

Quelques-uns cependant, évitent le travail sous prétexte de prière et de psalmodie, mais il faut bien savoir que, s'il existe, selon la parole de l'Ecclésiaste : "Toute chose à son heure" (Qo 3, 1), des occupations pour lesquelles certains moments sont particulièrement appropriés, tous les instants sont, par contre, favorables à la prière, à la psalmodie et à d'autres occupations de ce genre. Ainsi pendant que nos mains sont occupées, nous pouvons, de bouche s'il est possible ou utile à l'édification des fidèles, ou du moins de cœur, louer Dieu dans des psaumes et des cantiques spirituels, conformément à l'Ecriture (Col 3, 16), et remplir le devoir de la prière tout en travaillant. De cette façon, nous remercierons Celui qui a donné à nos mains l'habileté au travail, et à notre esprit l'aptitude à acquérir la science, et qui nous a fourni en outre la matière, tant celle qui consiste dans les outils que celle que nous travaillons dans les divers métiers ; enfin nous demanderons que les œuvres de nos mains soient dirigées vers le but en étant agréable à Dieu.

C'est du reste le moyen de conserver son âme dans le recueillement que de demander à Dieu, lorsqu'on est occupé, de conduire le travail à bonne fin, de rendre grâce à celui qui nous a donné de l'exécuter, et de se maintenir, comme nous venons de le dire, dans l'intention de lui plaire ; sinon, comment pourraient se concilier les paroles de l'Apôtre : "Priez sans cesse" (1 Th 5, 17), et : "Travaillant jour et nuit" (2 Th 3, 8).

Cependant, ce n'est pas parce qu'il nous est fait une loi de rendre grâces à chaque instant, et que la nature et la raison nous en montrent la nécessité, qu'il faut négliger les heures de prière officiellement établies dans les fraternités, et choisies par nous, en raison du bienfait spécial du Seigneur rappelé par chacune d'elles.

Avant tout, la prière de l'aurore consacre à Dieu les premiers mouvements de l'âme, car il ne faut se préoccuper de rien, avant d'avoir réjoui son cœur en Dieu, selon la parole de l'Ecriture : "Je me suis souvenu du Seigneur et me suis réjoui" (Ps 76, 4), et on ne doit pas mettre le corps au travail, si l'on n'a fait d'abord ce que dit le psalmiste : "Je vous adresserai ma prière, Seigneur, et, dès le matin, vous entendrez ma voix. Au point du jour, je serai devant vous pour vous contempler" (Ps 5, 4-5).

A la troisième heure on sera debout pour la prière, et on réunira la fraternité, même si les uns et les autres sont occupés à différents travaux. Ils se souviendront alors que l'Esprit saint a été donné aux Apôtres à la troisième heure, ils se prosterneront tous ensemble afin de mériter, eux aussi, d'être sanctifiés par Lui, et demanderont qu'Il les guide et les instruisse selon leurs besoins. Pour cela ils diront avec le Psalmiste : "Créez en moi, mon Dieu, un cœur droit et mettez en moi

un esprit bien disposé ; ne me rejetez pas loin de votre face et n'éloignez pas de moi votre Esprit-Saint. Rendez-moi la joie du salut qui vient de vous, et qu'un esprit de bonne volonté me soutienne"(Ps.50, 12-13), ou encore : "Que ton Esprit de bonté me conduise sur la voie droite !" (Ps 142, 10) Après cela, on reprendra le travail.

S'il en est qui, par suite de la nature de leur travail ou de la disposition des lieux, sont éloignés et détachés des frères, ils doivent absolument et sans hésiter accomplir tous les offices communs là où ils se trouvent, car le Seigneur a dit : " Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux" (Mt 18, 20).

Il nous semble également qu'il faut aussi prier à la sixième heure, à l'imitation des saints qui disent : "Le soir, le matin et au milieu du jour, j'exposerai et raconterai ma misère, et le Seigneur entendra ma voix" (Ps 54, 18). On récitera à ce moment le psaume quatre-vingt-dixième, afin d'être délivré des attaques du démon de midi (Ps 90, 8).

La neuvième heure doit être de même consacrée à la prière, d'après ce que nous enseignent les Apôtres dans les Actes, où il est raconté que Pierre et Jean s'en allèrent au Temple "vers la neuvième heure, l'heure de la prière" (Ac 3, 1).

A la fin du jour, on remerciera Dieu pour les bienfaits reçus ou les bonnes actions que l'on a heureusement accomplies. On s'accusera également de ses manquements volontaires ou involontaires, même si la faute a été commise dans le secret, que l'on ait péché en paroles, ou en actes ou dans le fond du cœur, et enfin on cherchera à apaiser Dieu par la prière. Il est en effet extrêmement utile de s'examiner sur ses fautes passées, afin de ne plus retomber dans les mêmes errements ; c'est pourquoi il est dit : "Souvenez-vous avec componction sur vos couches de ce que vous méditez dans vos cœurs" (Ps 4, 5)

Au commencement de la nuit, il nous faudra prier de nouveau, pour obtenir un repos tranquille et exempt de rêves ; on dira encore à ce moment le psaume cinquantième.

Pour ce qui est du milieu de la nuit, Paul et Silas nous ont montré qu'il faut aussi le donner à la prière, comme le rapporte le récit des Actes : "Au cœur de la nuit, Paul et Silas chantaient des hymne au Seigneur"(Ac 16, 25), et le psalmiste dit : "Au milieu de la nuit, je me lèverai pour vous louer de la justice de vos sentences" (Ps 118, 62).

Enfin, il faut une autre fois encore se lever pour prier en prévenant l'aurore, afin que le jour ne nous surprenne pas endormis sur nos couches, selon ces paroles : "Mes yeux se sont ouverts avant l'aurore et j'ai médité vos enseignements" (Ps 118, 148).

Lorsqu'on a pris la résolution de vivre en cherchant uniquement la gloire de Dieu et de son Christ, on ne peut négliger aucune de ces occasions. Je crois cependant qu'il est utile de mettre de la variété et de la diversité dans les prières et les psaumes aux différentes heures

indiquées, pour ce motif que l'âme se fatigue souvent de l'uniformité et s'abandonne à la distraction, tandis qu'elle retrouve l'ardeur et renouvelle son effort d'attention, lorsque changent les psaumes ou varie l'ordonnance des offices. (Retour)

Question : 38 : Maintenant que nous ont été suffisamment montrés le devoir inéluctable de la prière et la nécessité du travail, nous voudrions savoir quels métiers sont compatibles avec notre profession

Réponse : Déterminer avec précision certains métiers n'est pas chose facile, parce que l'opportunité de chacun varie selon le caractère des lieux, et le mouvement particulier des affaires en chaque contrée. On peut toutefois esquisser ce principe général, qu'il faut choisir ceux qui gardent à notre vie sa paix et sa tranquillité, qui n'offrent pas beaucoup de difficultés pour l'acquisition des matières premières, ni d'ennuis pour la vente des produits obtenus, et qui n'exigent pas de nous des rencontres malséantes ou nuisibles avec hommes ou femmes.

Il faut, d'autre part, songer à n'avoir en tout pour objectif que ce qui est simple et ordinaire, en évitant de satisfaire les funestes et sottes passions humaines par la fabrication de ce qu'elles recherchent. Pour le tissage, il faut admettre seulement les étoffes d'usage dans la vie courante, et non celles que des gens sans scrupules inventent pour captiver les jeunes et les retenir dans leurs filets. De même pour le métier de cordonnier ; n'exécuter que ce qui est nécessaire dans la vie.

Les métiers de maçon, de menuisier, de forgeron et de laboureur sont nécessaires en eux-mêmes, et procurent de grands avantages ; aussi est-il en général préférable de ne pas les rejeter, à moins que, par hasard, ils ne causent du trouble, et ne privent les frères de la vie commune, en quel cas il est nécessaire de les proscrire. Nous devons, en effet, préférer les métiers qui gardent notre vie recueillie et appliquée au Seigneur, et n'empêchent pas ceux qui veulent s'entraîner à la piété, de se livrer à la prière, à la psalmodie et aux autres exercices réguliers.

Pourvu qu'ils ne comportent rien de nuisible à notre genre de vie, plusieurs métiers sont donc dignes de notre choix, et tout spécialement la culture des champs, parce qu'elle tient d'elle-même ce dont elle a besoin, et dispense ceux qui s'y adonnent de voyager beaucoup ou de courir çà et là, du moment, comme nous l'avons dit, qu'il ne s'ensuive ni trouble ni agitation pour nous, à cause des voisins ou de ceux qui vivent avec nous. (Retour)

Question : 39 : Comment faut-il vendre les produits du travail et comment voyager dans ce but ?

Réponse : Il faut veiller à ne pas vendre au loin les produits de notre travail, et à ne pas aller nous-mêmes les porter sur le marché ; il est bien plus convenable de rester chez soi, bien plus utile aussi à l'édification des autres et à la conservation de la vie régulière. C'est pourquoi il vaut mieux abaisser et diminuer un peu les prix, que de s'en aller au-dehors pour un maigre profit.

Si l'expérience nous montre que c'est là chose impossible, qu'on choisisse du moins des endroits et des villes où règne la crainte de Dieu, de peur que le voyage soit sans fruit. Les frères se rendront aux foires désignées en nombre et en portant chacun le produit de son travail ; ces voyages doivent être faits en groupes, afin de permettre la récitation des prières et des psaumes, ainsi que l'édification mutuelle durant le trajet. Arrivés sur les lieux, ils descendront à la même hôtellerie, pour veiller les uns sur les autres, pour ne laisser échapper de nuit, comme de jour, aucune occasion de prier, et pour ne pas se laisser tromper, en traitant isolément avec des gens difficiles et avides, car même les plus violents craignent de commettre l'injustice en présence de témoins nombreux. (Retour)

Question : 40 : Des foires qui se tiennent à l'occasion des fêtes religieuses

Réponse : L'Écriture nous dit toutefois que faire du commerce dans les lieux consacrés aux martyrs n'est pas convenable pour nous.

Pour se montrer dans les endroits dédiés aux martyrs ou dans leur voisinage, les chrétiens ne doivent avoir d'autres motifs que le désir de prier ou de se convertir au même zèle que les saints, en se rappelant qu'ils ont persévéré dans l'amour de Dieu jusqu'à la mort. Ils se souviendront aussi de cette colère terrible du Seigneur, toujours doux et humble de cœur, comme dit l'Écriture (Mt 11, 29), et qui leva cependant le fouet uniquement contre ceux qui vendaient et faisaient des affaires autour du temple (Jn 2, 15), parce qu'ils avaient transformé la maison de la prière en un repaire de voleurs.

Il est vrai que beaucoup déjà ont présumé de rompre avec la coutume de jadis en vigueur chez les saints. Au lieu de prier les uns pour les autres, de se prosterner ensemble et de pleurer devant Dieu en invoquant sa pitié pour leurs fautes, au lieu de rendre grâces et de s'édifier entre eux par de pieux discours, ce que nous nous souvenons encore d'avoir vu, ils profitent de l'endroit et de l'occasion pour traiter des affaires, établir des foires et tenir des marchés publics ; mais ce

n'est pas pour cela que nous devons les suivre, et ratifier cette inconvenance par notre participation.

Notre devoir est plutôt d'imiter ces réunions tenues, dit l'Évangile, autour de Notre Seigneur, et d'observer les prescriptions de l'Apôtre en accord avec un tel modèle ; il écrit en effet : "Lorsque vous vous rassemblez, si l'un ou l'autre a son psaume particulier, sa doctrine, son apocalypse, sa langue ou son interprétation, que tout se passe néanmoins d'une manière édifiante" (1 Co 14, 26). (Retour)

Question : 41 : De la volonté propre et de l'obéissance

Réponse : Pour ce qui est des métiers admis, il ne faut pas que chacun s'adonne à celui qu'il connaît ou veut apprendre, mais à celui pour lequel il aura été reconnu capable ; car celui qui a renoncé à lui-même et a rejeté toutes ses volontés ne fait pas ce qu'il veut, mais ce qu'on lui enseigne. Il ne lui est même raisonnablement pas permis de choisir lui-même ce qui lui convient, parce qu'il a, une fois pour toutes, confié à d'autres le gouvernement de lui-même, et ceux-ci, jugeant au nom du Seigneur, l'affecteront au travail qu'ils auront trouvé convenable pour lui.

Celui qui se choisit lui-même son occupation, porte sa propre condamnation : tout d'abord parce qu'il se recherche lui-même, ensuite parce que, s'il préfère ce travail, c'est par goût de gloire humaine, par espoir du gain ou autre sentiment de ce genre, ou bien encore s'il choisit la besogne la plus facile, c'est par paresse ou indolence ; or, le fait de se trouver dans de telles dispositions prouve que l'on n'est pas encore débarrassé du mal des passions.

Celui-là ne s'est pas renoncé à lui-même qui veut satisfaire ses désirs personnels, et il ne s'est pas retiré des affaires du monde, puisqu'il a encore la passion du gain et de la gloire. Il n'a pas non plus mortifié ses membres ici-bas, celui qui ne supporte pas de peiner au travail, et il fait preuve de suffisance, lorsqu'il s'imagine que son jugement est plus sûr que l'opinion des autres.

Si quelqu'un possède un métier non désapprouvé par la communauté, il ne faut pas qu'il l'abandonne, car mépriser ce que l'on a, est d'un esprit instable et d'une volonté indécise ; mais s'il n'en connaît pas, qu'il ne choisisse pas lui-même et accepte plutôt ce que les supérieurs auront décidé, de sorte qu'en tout l'obéissance soit sauve.

Comme il est démontré qu'il ne convient pas de suivre sa propre volonté, ainsi aussi est-il blâmable de ne pas accepter la décision d'autrui. Bien mieux, si quelqu'un possède un métier non admis dans la fraternité, qu'il l'abandonne volontiers, montrant ainsi n'être attaché à rien en ce monde.

Accomplir les désirs de ses propres pensées, appartient, selon l'Apôtre à "ceux qui n'ont pas d'espérance" (1 Th 4, 13), tandis qu'obéir en tout, mérite l'éloge, car le même Apôtre loue certains de s'être "donné d'abord au Seigneur, et ensuite à nous, pour faire la volonté du Seigneur" (2 Co 8, 5).

En tout cas, chacun doit être attentif à son propre travail, s'y appliquer soigneusement et l'accomplir intégralement, comme sous le regard de Dieu, y apporter un zèle actif et une sollicitude empressée, afin de pouvoir dire toujours : "Comme les yeux des esclaves sont constamment sur la main de leur maître, ainsi nos regards sont tournés vers le Seigneur" (Ps 122, 2).

Il ne faut pas non plus passer d'une occupation à l'autre, car notre nature est incapable de s'acquitter de plusieurs fonctions à la fois, et il est bien plus utile de se perfectionner avec zèle dans un métier, que de toucher superficiellement à plusieurs. Diviser ses efforts sur de multiples objets et passer de l'un à l'autre, aboutit à ne rien faire parfaitement, et, en outre, trahit un caractère léger ou le rend tel, s'il ne l'est pas.

Au besoin, celui qui en est capable peut donner son aide dans un autre genre de travail que le sien, encore que ce ne soit pas de sa propre initiative, mais seulement à la demande d'autrui, car nous ne devons faire cela que si les circonstances l'exigent, comme pour les membres du corps par exemple, en nous appuyant sur la main, lorsque le pied fléchit.

Encore une fois, comme on ne peut se mettre à un travail par initiative personnelle, on est digne de blâme, lorsqu'on n'accepte pas un travail imposé, car il ne faut ni entretenir le vice de la suffisance, ni enfreindre la loi de l'obéissance et de la soumission.

Le soin des outils regarde principalement aussi, en chaque métier, l'ouvrier qui s'en sert ; mais s'il se rencontrait de la négligence, les premiers qui s'en aperçoivent doivent y pourvoir diligemment, parce qu'il s'agit d'objets appartenant à toute la communauté, et, si l'usage en est réservé, l'utilité qui en résulte est pour tous. Mépriser ce qui sert à un autre métier, comme ne nous servant pas à nous, c'est donc faire figure d'étranger.

Sans doute, il ne faut pas que ceux qui exercent un métier s'arrogent la possession des instruments, au point de ne pas laisser le supérieur de la fraternité les employer comme il l'entend, et se permettre de les vendre, de les échanger ou d'en disposer autrement, ou encore d'en acheter d'autres en plus de ceux qu'ils ont. Comment celui qui a décidé à jamais, de n'être plus maître de ses mains, en remettant à un autre le soin d'en diriger l'activité, agira-t-il encore conformément à sa décision, s'il s'empare des outils et les traite comme s'ils étaient à lui ? (Retour)

Question : 42 : Pour quelle fin et dans quelles dispositions il faut travailler

Réponse : Quiconque travaille, sachons-le, doit le faire, non pour subvenir par son labeur à ses propres besoins, mais pour accomplir le commandement du Seigneur qui a dit : "J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger" (Mt 25, 35).

Penser à soi-même est absolument défendu par ces paroles : "Ne vous préoccupez pas pour vous, en vous demandant ce que vous aurez à manger, ni pour votre corps en vous inquiétant du vêtement" (Mt 6, 25). "Car toutes ces choses, ajoutait le Seigneur, ce sont les païens qui les recherchent" (Mt 6, 32)

Le but que chacun doit avoir dans son travail est donc de venir en aide aux indigents et non de parer à ses propres besoins. C'est ainsi qu'on évitera le reproche de s'aimer soi-même, et qu'on sera béni par le Seigneur pour avoir aimé ses frères, car Il a dit : "Ce que vous aurez fait au plus petit d'entre mes frères c'est à moi que vous l'aurez fait" (Mt 25, 40).

Et que personne ne pense à nous opposer ces paroles de l'Apôtre : "S'ils travaillent ils mangeront leur propre pain" (2 Th 3, 12) car elles s'adressent à des paresseux déréglés, pour leur signifier qu'au lieu de vivre dans l'oisiveté, il vaut mieux s'occuper au moins chacun de ses intérêts, et n'être pas à charge aux autres. "Nous avons appris, dit en effet saint Paul, que certains parmi vous vivent dans le désordre, ne travaillent pas et s'occupent de futilités ; nous les invitons et les exhortons par le Seigneur Jésus Christ à manger leur propre pain en travaillant dans la paix" (2 Th 3, 11-12). Il exprime ailleurs la même pensée : "Nous avons travaillé jour et nuit pour n'être à charge de personne" (2 Th 3, 8) ; car, par charité et pour corriger les désordres, il se soumettait lui-même au travail, plus qu'il n'était dans l'ordre de le faire. C'est, du reste, s'approcher de la perfection que de travailler jour et nuit, pour donner à qui a besoin. (Ep 4, 28)

Le frère qui compte sur lui-même ou sur celui qui est chargé de distribuer le nécessaire, et croit que son travail et celui du voisin suffisent pour le faire vivre, est comme celui qui met son espoir en l'homme, et il encourt cette condamnation : "Maudit l'homme qui espère en l'homme, qui s'appuie sur la force de son bras et détourne son âme de Dieu" (Jr 17, 5).

Par ces mots : "qui espère en l'homme", l'Écriture défend de se reposer sur autrui, et par ces paroles : "qui s'appuie sur la force de son bras", elle défend de se confier en soi-même. Elle appelle apostasie l'une et l'autre de ces dispositions, et elle ajoute quel en est l'aboutissement : "Il est comme une bruyère sauvage dans le désert, et il ne verra point

arriver le bonheur" (Jr 17, 6). Elle montre donc ainsi que mettre sa confiance en soi-même ou en autrui, c'est s'écarter du Seigneur. (Retour)

Question : 43 : Ces règles à suivre dans le travail nous suffisent pour le moment, car par l'expérience nous apprendrons à découvrir le reste. Nous voudrions à présent entendre déterminer bien clairement quelles qualités doivent avoir les supérieurs et comment ils doivent gouverner

Réponse : Nous avons, il est vrai, déjà dit quelques mots de cette charge, mais puisque vous voulez un exposé plus ample, avec raison du reste, car tel est le supérieur et tel est ordinairement aussi la conduite de l'inférieur, force nous est de ne pas passer outre comme si c'était sans importance. Se souvenant donc de l'avertissement de l'Apôtre : "Sois l'exemple des fidèles" (1 Tm 4, 12), le supérieur fera de sa vie un modèle manifeste d'observance de la loi divine et ses disciples n'auront ainsi aucun prétexte pour affirmer qu'un commandement du Seigneur est impossible à exécuter ou peut être dédaigné.

Il doit tout d'abord et en premier lieu pratiquer l'humilité dans la charité du Christ en sorte que, même lorsqu'il ne parle pas, l'exemple de sa conduite soit un enseignement plus puissant que n'importe quel discours.

Si la règle de la vie chrétienne est, en effet, d'imiter le Christ dans les limites de la nature humaine qu'il a assumée et chacun selon sa vocation, ceux qui ont charge de diriger les autres doivent faire progresser les faibles dans l'assimilation au Christ en leur servant comme d'intermédiaires, selon la parole du Bienheureux Paul : "Imitez-moi comme j'imité le Christ" (1 Co 11, 1).

Ils seront donc les premiers à exercer l'humilité comme le veut notre Seigneur Jésus Christ, et ils deviendront de parfaits modèles de cette vertu, car il a dit : "Apprenez de moi car je suis doux et humble de cœur" (Mt 11, 29). Que l'humilité et la douceur soient par conséquent les caractéristiques du supérieur, car si le Seigneur n'a pas dédaigné de servir ses propres sujets et a consenti à se faire lui-même le serviteur de cette terre et de cette boue qu'il a façonnée et revêtue de la forme humaine - "Je suis parmi vous, a-t-il dit, comme celui qui vous sert" (Lc 22, 27) - que ne devons-nous faire pour nos égaux avant de nous croire parvenus à sa ressemblance ?

Voilà donc, pour le supérieur, ce qu'il importe tellement d'être avant tout.

Qu'il soit également miséricordieux et souffre patiemment ceux qui manquent à leur devoir par ignorance ; qu'il ne garde pas le silence sur les fautes commises mais traite les coupables avec douceur en leur

appliquant en toute miséricorde et modération la correction salutaire, car il doit être capable de trouver le traitement adapté à chaque état d'âme. Il ne doit pas faire des reproches avec arrogance, mais avertir et corriger avec douceur comme le veut l'Écriture (2 Tm 2, 25), être sage dans le présent, prévoyant pour l'avenir, capable de combattre avec les forts et de supporter l'impuissance des faibles, à même enfin de dire et de faire tout ce qu'il faut pour le redressement de ses compagnons.

Personne ne s'arrogera le gouvernement de la fraternité, c'est aux supérieurs des autres communautés qu'il appartient de le conférer à celui qui aura donné des preuves suffisantes de son caractère : "Qu'ils soient d'abord éprouvés, dit l'Apôtre, et qu'ils remplissent ensuite leur ministère s'ils sont sans tache" (1 Tm 3, 10).

Qui remplit ces conditions assumera donc la charge de supérieur, veillera à la discipline parmi les frères et distribuera les travaux selon les aptitudes de chacun. (Retour)

Question : 44 : A qui permettre de s'absenter et comment interroger ceux qui rentrent de voyage

Réponse : On permettra de voyager à ceux-là seuls qui peuvent le faire sans détriment pour leur âme et de manière à être utiles aux autres.

Si personne n'en est capable, il vaut mieux manquer du nécessaire et souffrir, même jusqu'à la mort, n'importe quelle détresse et n'importe quelle restriction, plutôt que de faire fi d'un dommage spirituel certain pour obtenir un soulagement matériel. "J'aimerais mieux mourir, dit l'Apôtre, plutôt que de me laisser enlever ce qui me procure la gloire" (1 Co 9, 15). Or, il s'agissait pour lui d'observances facultatives ; combien est-il donc plus nécessaire d'agir ainsi lorsqu'il s'agit de l'observance des commandements ?

Grâce à la charité, cependant, cette situation ne serait pas sans remèdes, car s'il n'y a personne dans la fraternité qu'on puisse envoyer dehors, les frères qui ont des intérêts voisins compenseront en organisant des expéditions en commun et groupes bien unis, en sorte que ceux qui sont faibles d'âme ou débiles de corps trouvent leur salut dans la compagnie de plus forts. Celui qui en est chargé prendra du reste ses dispositions à l'avance, de peur que le temps ne vienne à manquer pour procurer au moment voulu ce dont on a besoin.

Au retour on interrogera celui qui s'est absenté sur ce qu'il a fait, les personnes qu'il a rencontrées, les conversations tenues avec elles, ses pensées elles-mêmes ; on lui demandera s'il a vécu jour et nuit dans la crainte de Dieu et s'il n'a pas transgressé ou violé quelque-une des décisions prises, soit en cédant aux occasions extérieures, soit en se laissant entraîner par sa propre négligence. On le félicitera alors s'il

s'est bien comporté, et, s'il a commis une faute, on le reprendra par une juste et sage exhortation.

Ceux qui seront en chemin seront plus vigilants dès qu'ils sauront devoir ainsi rendre compte de leur voyage, et, d'autre part, ils verront que nous ne perdons pas de vue leur salut, même lorsqu'ils sont au loin. Le récit des Actes nous rapporte que c'était également l'habitude chez les saints, et nous apprend comment Pierre allant à Jérusalem, y rendit compte de sa conduite vis-à-vis des gentils (Ac 11, 5), comment Paul et Barnabé, à leur retour, rassemblèrent les fidèles et leur exposèrent ce que le Seigneur avait fait par eux, et comment enfin tout le peuple se taisait pour entendre Paul et Barnabé raconter ce que Dieu avait opéré (Ac 15, 12).

Il faut bien savoir, en tout cas, que les fraternités doivent absolument rejeter les fraudes, les spéculations et les gains déloyaux. (Retour)

Question : 45 : Qu'il faut après le supérieur, quand celui-ci est absent ou empêché, un frère capable d'assumer la direction

Réponse : Comme il arrive souvent que le supérieur de la fraternité soit séparé d'elle pour cause de maladie, de voyage nécessaire ou autre motif, il faudra, pour le remplacer en ces circonstances, un frère désigné et approuvé par lui-même et par les frères capables de donner leur avis. Celui-ci prendra soin de la fraternité en l'absence du supérieur, en sorte qu'il y ait au moins quelqu'un pour exercer envers ceux qui restent le ministère de la parole, car si elle reste privée de supérieur elle pourrait se transformer en une espèce de démocratie dans l'oubli de la règle et de la discipline traditionnelle.

Il devra garder à l'esprit les règles judicieusement établies pour la gloire de Dieu et répondre avec à propos aux hôtes de passage afin d'édifier dignement ceux qui demandent l'aumône de la parole pour quoi que ce soit, et éviter ainsi que la communauté ait à rougir de confusion. Se précipiter tous ensemble pour parler serait en effet cause de trouble et signe d'indiscipline, aussi l'Apôtre ne permet-il pas à ceux qui sont honorés du don d'enseigner, de prendre la parole en même temps, lorsqu'il dit : "Si un autre reçoit une révélation, que le premier se taise" (1 Co 14, 30), et il réprovoque encore l'inconvenance d'un tel désordre en disant : "Si dans une assemblée de l'Eglise entière tous parlent des langues différentes et qu'il survienne des ignorants ou des incroyants, ne diront-ils pas que vous êtes fous ?" (1 Co 14, 23)

Si un étranger interroge un autre par erreur, celui qui sera questionné ainsi à la place de son frère, même s'il est capable de répondre parfaitement, respectera cependant la règle et ne parlera pas, mais il indiquera celui à qui cette charge a été dévolue, comme les Apôtres le

firent pour le Seigneur, afin que le ministère de la parole soit exercé dans l'ordre et suivant les convenances. Lorsqu'il s'agit des soins du corps, il n'appartient pas à n'importe qui d'appliquer le fer au malade mais à celui qui a une longue expérience et qu'une longue étude de l'enseignement des maîtres a instruit dans cet art ; comment dès lors serait-il raisonnable que les premiers venus se mêlent d'administrer le remède de la parole ? Surtout que la moindre maladresse peut ici causer de tels dommages.

Dans une fraternité où l'on ne permet pas à n'importe qui de distribuer le pain, mais où l'on croit devoir confier cette charge à un seul bien éprouvé, combien n'est-il pas plus nécessaire que l'aliment spirituel soit livré avec sagesse et précaution à ceux qui le demandent par l'un des frères les plus capables ? C'est donc faire preuve d'une suffisance peu commune que d'oser répondre ainsi avec assurance et à l'improviste lorsqu'on est interrogé sur la loi divine, au lieu d'indiquer celui qui est chargé du ministère de la parole, lequel, économe fidèle et avisé, a été choisi pour dispenser la nourriture spirituelle en temps opportun (Lc 12, 42), et faire avec discernement l'aumône de la parole (Ps 111, 5), comme il est écrit.

S'il échappe quelque chose à celui qui doit répondre et qu'un autre s'en aperçoive, il ne doit pas se précipiter immédiatement pour le reprendre, mais lui dire sa pensée en particulier ; il arrive souvent en effet que des inférieurs trouvent là une occasion de s'ériger contre le supérieur. C'est pourquoi si quelqu'un répond à un étranger, bien peut-être, mais à contre temps, il encourt la peine due au désordre. (Retour)

Question : 46 : Qu'il ne faut dissimuler ni sa faute ni celle d'autrui

Réponse : Toute faute doit être déclarée au supérieur ou par celui qui l'a commise ou par ceux qui en ont connaissance, lorsqu'ils ne peuvent y remédier par eux-mêmes suivant la prescription du Seigneur, car un vice gardé secret est une maladie latente de l'âme.

Ce n'est pas celui qui enfermerait en nous ces germes mortels que nous appellerions bienfaiteur, mais au contraire celui qui les découvre au prix de la souffrance et de la douleur, afin qu'on puisse ou les vomir ou, d'une manière générale, trouver facilement des remèdes appropriés grâce à l'évidence de la maladie. Ainsi c'est préparer la mort du malade avec lui que de garder sa faute cachée ? "car le péché, dit l'Écriture, est l'aiguillon de la mort" (1 Co 15, 56) et "les reproches faits ouvertement sont préférables à l'amitié qui dissimule" (Pr 27, 5).

Un frère ne dissimulera donc pas la faute d'un autre s'il ne veut devenir son meurtrier plutôt que son ami ; il ne cachera pas davantage sa

propre faute, "car, est-il dit, celui qui ne se corrige pas dans ses œuvres est frère de celui qui se détruit lui-même" (Pr 18,9) (Retour)

Question : 47 : De ceux qui n'admettent pas les décisions du supérieur

Réponse : Celui qui n'accepte pas les décisions prises par le supérieur doit, en public ou en particulier, alléguer contre lui, conformément à l'Écriture, une raison valable s'il en a, autrement qu'il accomplisse l'ordre en silence.

S'il n'ose parler, qu'il le fasse par l'intermédiaire d'un autre. Si l'ordre donné est en contradiction avec l'Écriture il se préservera ainsi et préservera ses frères du mal qui en résulterait.

Si l'ordre, au contraire, est démontré conforme à l'Écriture, il se délivrera lui-même de doutes inutiles et dangereux, "car celui qui doute sera condamné, dit l'Écriture, parce qu'il n'aura pas agit de bonne foi" (Rm 14, 23). D'autre part, les plus simples ne glisseront pas dans la désobéissance à cause d'eux, "car il vaut mieux, dit le Seigneur, être jeté dans la mer avec une meule de moulin au cou plutôt que de scandaliser un de ces petits" (Mt 18, 6).

Ceux qui persistent à ne pas obéir et murmurent secrètement, au lieu de déclarer ouvertement ce qui les arrête, seront expulsés de la fraternité, car ils sèment le doute chez les frères, ruinent la confiance dans les ordres donnés et enseignent l'insubordination et la révolte : "Chasse le moqueur, dit l'Écriture, et la dispute s'en ira" (Pr 22, 10), et encore : "Repoussez le méchant, parce qu'un peu de ferment fait lever toute la pâte" (1 Co 5, 13). (Retour)

Question : 48 : Qu'il ne faut pas scruter la conduite du supérieur, mais s'occuper de ce que l'on a soi-même à faire

Réponse : Afin que nul ne tombe trop facilement dans ce vice de la critique et ne nuise ainsi à lui-même et aux autres, il faut veiller à ce que personne absolument dans la fraternité ne s'ingère dans la conduite du supérieur et ne s'occupe indiscrètement de ce qui se passe, excepté ceux que leur rang et leur prudence qualifie auprès du supérieur pour qu'il en prenne le sentiment et le conseil dans les affaires de la communauté, se conformant en cela à l'Écriture qui a dit : "Fait tout avec conseil" (Qo 32, 24)

Si nous avons confié à un frère la direction de notre vie en sachant bien qu'il devra en rendre compte à Dieu, il est tout à fait déraisonnable de lui refuser notre confiance dans les circonstances les plus ordinaires, et

d'accumuler en soi ou d'exciter chez les autres des suspicions absurdes contre lui.

Pour éviter cela, que chacun reste au poste pour lequel il a été désigné et s'applique seulement à ce qu'on lui a dit de faire, sans s'occuper de la conduite des autres, imitant ainsi les Apôtres qui auraient certes pu concevoir des soupçons au sujet de la Samaritaine, mais desquels aucun ne demanda : "Que veux-tu ?" ou : "Pourquoi parles-tu avec elle ?" (Jn 4, 27) (Retour)

Question : 49 : Des contestations qui surviennent entre frères

Réponse : Pour ce qui est des contestations qui peuvent surgir, si des frères sont en désaccord ils ne se résisteront pas mutuellement avec âpreté, mais ils s'en remettront à la décision de ceux qui ont autorité en la matière.

Pour éviter le désordre et les occasions de bavarder ou de plaisanter qui se réaliseraient si tous pouvaient toujours interroger, on désignera un frère éprouvé pour soumettre à l'examen de la communauté les questions posées par certains, ou en référer au supérieur.

Ces questions seront ainsi examinées d'une façon plus normale et plus sage, car s'il faut en toute circonstance du savoir et de l'expérience, il en faut particulièrement en cette occasion, et si personne ne confie des instruments à qui ne sait pas s'en servir, a fortiori ne permettra-t-on de parler qu'à ceux qui en sont capables. Ceux-ci doivent pouvoir discerner où, quand et comment on peut interroger, comparer avec douceur et prudence, écouter avec sagesse et résoudre pour l'édification de la communauté les questions proposées. (Retour)

Question : 50 : Comment le supérieur doit réprimer les fautes

Réponse : Le supérieur ne doit pas réprimander avec passion, car faire avec colère et avec violence des reproches à un frère, ce n'est pas le délivrer de sa faute, mais se précipiter soi-même dans le péché ; c'est pourquoi il est écrit : "Qu'il corrige dans la douceur ceux qui lui résistent" (2 Tm 2, 25).

Il ne s'emportera donc pas lorsqu'on l'aura offensé lui-même pour se montrer ensuite indulgent pour le coupable lorsque c'est un autre qui est en jeu, mais il montrera au contraire dans ce dernier cas un mécontentement plus grand. Il échappera de la sorte au soupçon d'amour-propre et indiquera par sa conduite ainsi nuancée, selon qu'il s'agit de lui-même ou d'un autre, qu'il ne hait pas le coupable mais cherche uniquement à enrayer le péché. S'il met au contraire plus

d'indignation, non quand il s'agit d'un autre, mais quand il s'agit de lui, il montre qu'il s'irrite moins à cause de Dieu ou du danger couru par le coupable que par amour-propre et esprit autoritaire.

Ce qu'il faut donc, c'est montrer du zèle pour l'honneur de Dieu atteint par l'infraction à sa loi, faire preuve de charité et de miséricorde pour sauver le frère que sa faute met en péril, car " l'âme qui a péché mourra" (Ez 18, 4), poursuivre tout péché en tant que péché et manifester l'ardeur de son âme par son empressement à en tirer satisfaction. (Retour)

Question : 51 : Comment il faut corriger le pécheur

Réponse : On doit corriger comme en médecine on soigne les malades, sans se mettre en colère contre les faiblesses, mais en combattant la maladie et en opposant un obstacle aux passions, en soumettant l'âme à un régime des plus rudes si c'est nécessaire pour son mal. On soignera par exemple l'amour de la vaine gloire en imposant d'humbles occupations. On guérira les bavards par le silence, les dormeur par les veilles de prières ; on remédiera à la paresse par les travaux pénibles, à la gourmandise par le jeûne, au murmure par l'isolement, de façon que personne n'ose travailler avec le murmureur et que même ce qu'il fait soit mis à l'écart, comme nous l'avons déjà dit, à moins que la pénitence acceptée sans respect humain ne montre que le coupable s'est corrigé ; on recevra alors le travail entaché de murmure. On ne le mettra cependant pas au service des frères, mais on l'utilisera autrement : la raison en a été suffisamment exposée plus haut. (Retour)

Question : 52 : Dans quels sentiments il faut recevoir la correction

Réponse : Comme le supérieur, avons-nous dit, doit appliquer sans passion la correction salutaire aux faibles, de même ceux qui en sont l'objet doivent accepter les châtiments sans animosité, et ne pas appeler tyrannie, l'intérêt que par miséricorde on prend au salut de leur âme.

Ce serait une honte d'accorder aux médecins du corps assez de confiance pour leur donner le titre de bienfaiteurs, même lorsqu'ils taillent, brûlent ou imposent une potion amère, et de ne pas avoir la même attitude envers ceux qui soignent nos âmes, aussitôt qu'ils travaillent à nous sauver en nous faisant souffrir ; car l'Apôtre a dit : "Qui peut me réjouir, sinon celui que j'ai d'abord attristé ?" (2 Co 2, 2) et : "Cette tristesse selon Dieu, quel zèle n'a-t-elle pas ensuite produit en vous ?" (2 Co 7,1 1)

Celui qui considère la fin doit donc regarder comme un bienfaiteur celui qui l'afflige selon Dieu. (Retour)

Question : 53 : Comment ceux qui enseignent les métiers doivent corriger les enfants pris en faute

Réponse : Certes, si dans l'apprentissage des métiers les enfants commettent des fautes contre le métier, les maîtres doivent eux-mêmes leur reprocher leur négligence ou redresser leur erreur.

Cependant, lorsque ces manquements sont l'indice de défauts du caractère comme les désobéissances, les répliques, la paresse au travail, l'oisiveté, le mensonge ou d'autres transgressions à la loi de Dieu, il faut conduire les enfants à celui qui est chargé de la discipline générale et les confondre devant lui ; celui-ci pourra alors déterminer dans quelle mesure et comment corriger les fautes.

Si imposer un châtiment n'est autre chose, en effet, que de soigner une âme, ce n'est pas au premier venu de s'en mêler, pas plus que de faire le médecin, mais seulement à celui à qui le supérieur en aura confié la charge après mûr examen. (Retour)

Question : 54 : Du devoir pour les supérieurs de la fraternité, de traiter ensemble des affaires qui les concernent

Réponse : Il est bon que les supérieurs des fraternités se réunissent à des époques et en des endroits déterminés. Ils se feront alors connaître les difficultés rencontrées dans le règlement des affaires ou dans le gouvernement des âmes, et la manière dont ils se seront comportés en ces circonstances. De cette façon si l'un d'eux a commis une erreur, la discussion la fera certainement ressortir, et celui qui aura bien agi verra sa conduite confirmée par les approbations qu'il recevra. (Retour)

Question : 55 : Si le recours à la médecine est conforme à l'esprit de la vie de piété

Réponse : Chacun des différents arts nous a été donné par Dieu pour remédier à l'insuffisance de la nature : l'agriculture, par exemple, parce que les produits de la terre ne naissent pas spontanément en assez grande abondance pour nos besoins, l'art du tissage parce qu'il nous faut absolument des vêtements pour nous couvrir décentement, et nous

protéger contre les morsures de l'air ; de même l'art de construire, et il en est ainsi certainement pour l'art de la médecine.

Le corps est sujet à de nombreuses maladies provenant de causes extérieures ou intérieures comme la nourriture, et il souffre tantôt d'excès, tantôt d'insuffisance ; c'est pourquoi Dieu, modérateur de toute notre vie, nous a fait présent de la médecine, et celle-ci, en retranchant ce qui excède et en fournissant ce qui manque, symbolise l'art de soigner les âmes.

Comme nous n'aurions pas dû nous préoccuper de la terre ni la travailler au Paradis de délices, nous ne devrions pas maintenant recourir à la médecine, si nous étions à l'abri de la maladie autant que nous l'étions avant la faute, grâce aux dons reçus dans la création. Cependant après l'exil et la sentence : "Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front" (Gn 3, 19), nous avons pu remédier aux conséquences de la malédiction, car, à force d'expériences dans le travail pénible de la terre, et moyennant l'intelligence et la compréhension que le Seigneur nous donna de cet art, nous avons inventé l'agriculture.

De la même façon, renvoyés sur la terre d'où nous avons été tirés, liées à une chair de douleur, voués à la mort à cause du péché, et, par suite, soumis à toutes les maladies, nous obtînmes de Dieu le soulagement que la médecine procure aux malades dans la mesure où elle le peut.

Ce n'est point par hasard que germent sur le sol des plantes, qui ont des propriétés particulières pour guérir chaque maladie ; il est au contraire évident que le Créateur les veut à notre usage. On trouve donc une vertu spéciale dans les racines, dans les fleurs, dans les fruits, dans les feuilles ou dans les sucs, dans les herbes qui grandissent dans la mer et celles que l'on trouve au fond des carrières ; les unes entrent dans la composition d'aliments, les autres servent à faire des boissons.

Le chrétien doit cependant éviter ce qui est superflu, recherché, demande beaucoup d'apprêt, ou semble orienter toute notre vie vers les soins du corps, et, lorsqu'on doit recourir à la médecine, il faut prendre garde de ne pas lui attribuer exclusivement la santé ou la maladie, mais accepter ses prescriptions pour manifester la gloire de Dieu et comme une figure des soins que nous devons à l'âme.

Les soulagements de la médecine faisant défaut, il ne faut pas voir en elle notre seul espoir de guérison, car le Seigneur, ne l'oublions pas, ne permettra pas que nous souffrions au-delà de nos forces (1 Co 10, 13). Peut-être aussi en agira-t-il avec nous, comme lorsqu'il prit de la boue, s'en servit comme d'un onguent, et ordonna à l'aveugle de se laver à la fontaine de Siloé (Jn 9, 6-7), ou lorsqu'il se contenta d'exprimer un ordre en disant : "Je le veux, soit guéri" (Mt 8, 3), ou encore lorsqu'il en laissa d'autres s'exercer dans la souffrance, afin de se les rendre plus agréables à travers l'épreuve.

Parfois, en effet, il nous touche secrètement et à notre insu, quand il en voit l'utilité pour nos âmes. Parfois aussi il juge bon d'apporter à nos maux des remèdes matériels, afin de rendre plus durable le souvenir du bienfait par la longueur du traitement, ou, comme je l'ai dit, pour nous donner une image des soins que nous devons accorder à l'âme ; car, s'il faut enlever du corps ce qui gêne, et lui procurer ce qui lui manque, ainsi faut-il écarter de l'âme ce qui ne lui convient pas, et lui donner ce que sa nature réclame, le Seigneur ayant fait l'homme droit (Qo 7, 29) et nous ayant créés pour que nos œuvres soient bonnes, et que nous marchions en elles.

Lorsqu'il s'agit de guérir le corps nous acceptons incisions, amputations ou médicaments amers, acceptons donc aussi, dans l'intérêt de notre âme, les réprimandes qui tranchent et la potion âpre des reproches. Le prophète se répand précisément en plaintes contre ceux qui ne se sont pas laissés corriger : "N'y a-t-il pas de baume dans Galaad ? dit-il. N'y a-t-il pas de médecin ? Pourquoi la fille de mon peuple n'est-elle donc pas guérie ?" (Jr 8, 22)

Certaines maladies sont longues et exigent pour la guérison des médicaments variés et pénibles à prendre : elles nous font penser qu'il faut, pour corriger certains vices de l'âme, une prière persévérante, une pénitence continuelle et une discipline sévère adaptée raisonnablement à la guérison en vue.

Nous ne devons donc pas repousser absolument les avantages de la médecine pour le motif que certains en font un mauvais usage, car ce n'est pas parce que des gens adonnés sans retenue au plaisir le cherchent dans l'art du cuisinier, du boulanger ou du tisserand, dont ils abusent, que nous devons, nous, nous abstenir complètement de tous ces arts ; au contraire, servons-nous-en raisonnablement, afin de confondre ceux qui en usent mal. Ainsi en est-il de la médecine, don de Dieu, qu'il ne faut pas rejeter pour le mauvais emploi que certains en font.

Certes, il est insensé de mettre tous ses espoirs de guérison entre les mains des médecins, comme nous le voyons faire par certains malheureux, qui n'hésitent pas à les appeler leurs sauveurs, mais c'est aussi de l'obstination de refuser les secours de leur art.

Ezéchias, cependant, ne considéra pas le gâteau de figes comme la principale cause de sa santé, et ne lui attribua point sa guérison (2 R 20, 7), mais rendit grâce à Dieu d'avoir aussi créé des figes. Ainsi nous, lorsque Dieu, bon et sage modérateur de notre vie, nous envoie des infirmités, demandons-lui d'abord de nous faire connaître les raisons pour lesquelles il nous frappe, ensuite prions-le de nous accorder délivrance et patience afin qu'avec l'épreuve il nous donne le moyen d'en sortir (1 Co 10, 13), de façon que nous puissions la supporter.

Lorsque la grâce de la guérison nous est accordée, soit par le vin et l'huile, comme pour le voyageur tombé entre les mains des brigands (Lc 10, 34), soit par des figues, comme pour Ezéchias (2 R 20, 7), recevons-la avec reconnaissance, sans distinguer si Dieu nous a secourus d'une manière invisible, ou s'il l'a fait par l'intermédiaire des choses visibles, ce qui nous porte souvent beaucoup plus à reconnaître le bienfait accordé par le Seigneur. Il arrive souvent que les maladies nous sont un enseignement, et que c'est pour nous instruire que nous sommes condamnés à de pénibles remèdes. Il n'est donc pas raisonnable, alors, de nous soustraire aux ablations, cautérisations, aux désagréments des potions âcres et amères, aux diètes, aux rationnements sévères, à la privation de ce qui est nuisible, dès l'instant, je le répète, qu'il en résulte pour l'âme l'avantage d'y trouver une image du traitement qu'elle doit s'appliquer à elle-même.

On courrait cependant grand risque de se tromper, si l'on s'imaginait que toute maladie a besoin des adoucissements de la médecine. Les diverses infirmités n'ont pas toutes des causes naturelles ; elles ne sont pas toutes produites par un régime défectueux ou autres causes d'ordre physique, contre lesquelles nous reconnaissons utile l'emploi des médicaments. Elles sont souvent, au contraire, pour nous, des châtiments de nos fautes infligés pour notre amendement : "Car le Seigneur corrige celui qu'il aime" (Pr 3, 12). "C'est pourquoi beaucoup sont faibles, malades ou mourants parmi vous. Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés ; mais, quand nous sommes jugés par le Seigneur, nous sommes châtiés par lui, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde"(1 Co 11, 30-32).

Ceux pour qui c'est le cas doivent donc, une fois leur faute reconnue, rester tranquilles, renoncer aux soulagements de la médecine, et supporter leurs maux, selon la parole : "Je subirai la colère du Seigneur parce que j'ai péché" (Mi 7, 9). Ils doivent aussi corriger leur conduite, afin de produire de dignes fruits de pénitence, et se rappeler les paroles du Seigneur : "Tu es guéri, mais ne pêche plus, de peur qu'il ne t'arrive plus grand mal". (Jn 5, 14)

Parfois la maladie nous atteint sur la demande de l'esprit du mal. C'est alors comme un grand combat, dans lequel le Seigneur qui nous aime entre en lutte avec lui et confond son insolence par l'inaltérable patience de ses serviteurs : tel fut, nous le savons, le cas pour Job. (Jb 2, 6)

D'autres fois, Dieu veut donner à ceux qui ne supportent pas la souffrance l'exemple de ceux qui sont restés fermes dans la douleur jusqu'à la mort, ainsi qu'il en advint pour Lazare (Lc 16, 20). Celui-ci fut accablé de tant de maux, et l'Ecriture ne dit nulle part de lui qu'il implora le riche ou qu'il fut mécontent de son sort, mais qu'ayant reçu

les maux en cette vie, il obtint le repos dans le sein d'Abraham. (Lc 16, 22-25)

Nous connaissons encore un autre motif pour lequel les infirmités frappent les saints, tel l'Apôtre Paul. Pour qu'il ne parût pas sortir des lois de la nature, et que personne n'imaginât un être supérieur en lui sous des apparences matérielles, (erreur des Lycaoniens lui offrant des couronnes et des taureaux (Ac 14, 12)), il se vit accablé d'infirmités suffisantes pour démontrer sa nature humaine.

Quel avantage tirer de la médecine en ces circonstances ? N'y-a-t-il donc pas plutôt danger de se tromper en soignant le corps ?

Cependant ceux qui s'attirent les maladies par un mauvais régime peuvent certes se soigner, et ce leur est, comme nous l'avons du reste déjà dit, une image et un symbole des soins à donner à l'âme. Il nous sera donc utile de nous abstenir, conformément à la médecine, de ce qui peut nous nuire, de choisir ce qui nous convient, et d'observer les avertissements qui nous sont donnés : le retour du corps à la santé après la maladie nous sera un encouragement à ne pas désespérer de l'âme, comme si elle ne pouvait, grâce à la pénitence, sortir du péché et retrouver son intégrité.

Il ne faut donc ni rejeter complètement cet art ni mettre en lui toutes nos espérances ; mais comme nous cultivons la terre, tout en demandant à Dieu la fertilité, et comme nous laissons le gouvernail au pilote, en priant cependant le Seigneur de nous faire échapper aux dangers de la mer, ainsi recourons au médecin, dès que la raison nous le suggère, sans laisser pourtant d'avoir confiance en Dieu.

Pour ma part, je crois que cet art nous aide même beaucoup dans la pratique de la tempérance, car je le vois retrancher les plaisirs, rejeter la satiété et la multiplicité des mets, condamner la recherche exagérée des condiments, faire, en somme, de la sobriété la mère de la santé ; ici encore ses conseils ne nous sont donc pas inutiles.

En tout cas, observe-t-on les règles de la médecine ou, pour les raisons susdites, les néglige-t-on, il faut avoir toujours en vue le bon plaisir de Dieu, tendre au bien de l'âme et accomplir le précepte de l'Apôtre : "Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu" (1 Co 10, 31).